

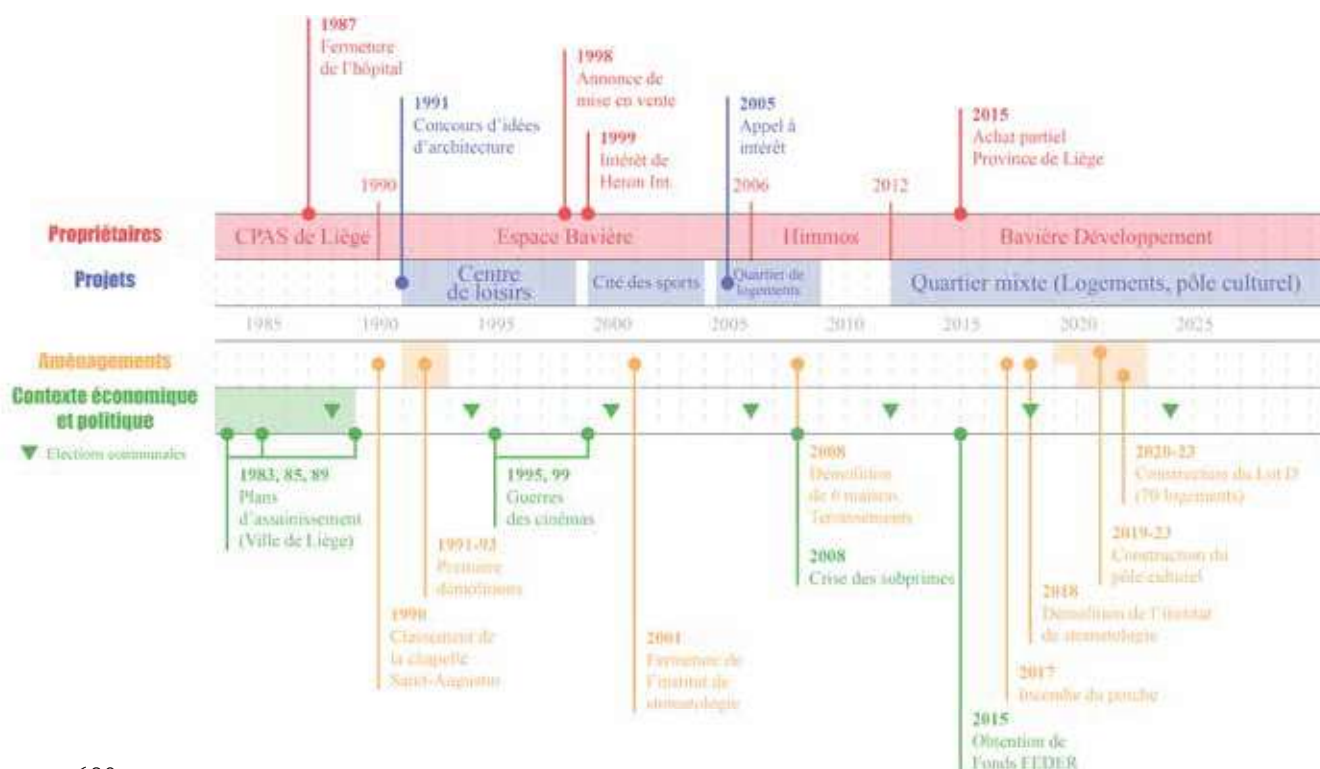


PAVEL KUNYSZ

BAVIÈRE EN PROJETS

L'histoire de l'hôpital de Bavière est bien documentée, de son ouverture au XVII^e siècle jusqu'à sa fermeture à la fin des années 80, au profit des nouvelles infrastructures du Sart Tilman et de la Citadelle. Elle constitue aussi une partie importante de la mémoire sociale locale via les décès, naissances et convalescences ayant marqué de nombreuses familles liégeoises. Pourtant, longtemps après sa fermeture, le nom « Bavière » persiste. C'est bien que la date de 1987 ne fut pas si fatidique que ça à l'existence de ce lieu. De plus, alors qu'au premier déménagement de l'hôpital, au XIX^e siècle, la référence à son fondateur Ernest de Bavière est conservée, cela ne sera pas le cas au XX^e siècle. La division en deux entités, et l'esprit progressiste portant les nouveaux hôpitaux-blocs ont sans doute rendu le partage et le réemploi du nom délicat, sinon désuet. Il fallait aller de l'avant, faire table rase du passé et célébrer de nouveaux outils à la pointe au service de la santé publique. Quelles qu'en soient les raisons, il demeure que le déplacement de l'hôpital a laissé son nom derrière lui.

Cela mène les Liégeois à utiliser le terme de « Bavière » pendant plus de 30 ans pour désigner non plus un hôpital, mais un site dit abandonné. L'histoire de cet abandon, de la façon dont il s'est déroulé, et des différentes initiatives qui ont tenté de lui faire face doit donc elle aussi être faite. Des dizaines de chronologies, historiques et résumés en ont été produites dans des cadres d'analyses journalistiques, urbanistiques ou politiques. Utiles, celles-ci sont cependant toujours incomplètes, souvent peu sourcées, parfois erronées. Les acteurs, retournements de situations et complexités administratives, sont en effet innombrables. Je tenterai ici de rendre compte le plus fidèlement possible de cette période de la vie du site. Moins connue, plus récente aussi, elle nous informe sur l'évolution de la ville de Liège, ses acteurs clés et la façon dont Bavière a fini par accueillir, aujourd'hui, une grande infrastructure culturelle.



Je parcourrai cette histoire en deux mouvements complémentaires. D'une part seront exposées les circonstances de la fermeture et de la revente de l'hôpital, plus progressives que d'aucuns le penseraient. Ensuite seront présentés les projets urbanistiques successifs menés par différents propriétaires, leurs actes (démolitions, terrassements, plantations, occupations...) et les conditions de leur abandon.

D'autre part, convaincu que l'Histoire est plurielle, j'alternerai à ce récit linéaire des digressions concernant les façons dont Bavière a été habité au cours des

dernières décennies. Ces *contrapposto* permettront, je l'espère, de rendre honneur aux nombreuses personnes ayant, à leur façon, contribué à faire exister Bavière en tant que lieu liégeois.

Il s'agit donc de montrer à quel point ces décennies d'abandon ont été, contre bien des attentes, vivantes et peuplées tant d'idées que d'actes et d'individus investissant Bavière et prenant par là une part véritable à l'histoire du site.

1987-1991 : UN ACHAT ET UN CONCOURS FACE À L'ABANDON

LE DÉMÉNAGEMENT

Si l'hôpital de Bavière perd la plupart de ses derniers services en 1987, les différents services civils quittent Outremeuse quelques années avant, entraînant le déplacement du personnel et d'une partie des équipements les plus importants. Ainsi, le chantier du Centre Hospitalier Régional, démarré en 1974, se termine dans les années 80 pour une inauguration de sa polyclinique le 4 novembre 1981. Le transfert du personnel du CPAS depuis Bavière (1326 personnes) s'égrène entre 1982 et fin 1985, la majorité (973 personnes) étant déplacée à partir de 1985.

Du côté universitaire, le déménagement se déroule en trois phases. Les 250 premiers lits, issus des services de médecine, de chirurgie et de psychiatrie, seront transférés au Sart Tilman entre septembre 1985 et janvier 1986. Ces services fonctionnent un temps sur les deux sites, avant la reconnaissance officielle par arrêté royal du CHU le 1^{er} avril 1987 et la poursuite des transferts à l'été 1987, dont la totalité des lits de

pédiatrie. Le déplacement des services de chirurgie et de médecine, les plus importants, se termine en octobre suivant. Si les personnes partent, une grande partie du mobilier et du matériel désormais vétuste reste sur place : armoires en bois, lits en métal, onéreux mobilier de bureau art déco, petit matériel de laboratoire et de soin. Cela occasionne ce qui a été appelé un « pillage » de Bavière. Des mois durant, des camions de brocanteurs et ferrailleurs en quête de bonnes affaires stationnent le long du triangle de l'hôpital et le dépouillent, avec ou sans autorisation. Ils ne seront pas seuls : riverains et anciens usagers profitent de ce mouvement pour récupérer qui de la literie, qui du mobilier, qui des caisses d'archives, pour conserver un peu de Bavière chez eux avant sa disparition, ce qui manifeste bien tout l'attachement qui a pu être porté à cette institution. D'où ce témoignage d'un marchand chineur : « J'y ai passé deux mois et demi à venir tous les jours fouiner [...] L'ambiance du lieu était assez étrange : c'était comme s'il y avait eu une guerre et que tout le monde était parti précipitamment. Une ville fantôme. »

Comme le rapporte le journaliste, un jour, l'homme découvre des bœufs contenant poumons et foies immergés dans le formol. « Avec les noms étiquetés des propriétaires. On m'a parlé de gens intéressés par ce genre de choses mais je n'en ai pas voulu. Je n'allais pas à Bavière la nuit, parce qu'il y avait déjà pas mal de squatteurs, de camés : même la journée, après quelques semaines, c'était usant d'y aller [...] Tout ça a fini par mener à la saturation évidemment, avec l'impression d'une expérience unique, malgré ou à cause d'une organisation pour le moins chaotique de la gestion de Bavière. »

OUVRIR DES FUTURS POSSIBLES, ET LES REFERMER

Rapidement, il ne reste que des murs au futur incertain. Si, en 1975, il était encore question d'y maintenir « un hôpital général de 5 à 600 lits, solution la plus efficiente, économique et rationnelle », cette idée disparaît à la fin des années 80. Un dernier projet de reconversion en ce sens est esquissé en 1986 (fig. 1) par Freddy Labye, architecte-chef de service au CPAS de Liège. Celui-ci repart de la structure du site, fondée sur un axe central, pour conserver une partie des bâtiments tout en dégagant des espaces d'agrément et de stationnement pour les utilisateurs. Cela implique la démolition de la plupart des pavillons et des bâtiments situés sur la rue des Bonnes-Villes, à l'exception de la chapelle Saint-Augustin. Les informations manquent pour interpréter les affectations projetées, mais il apparaît en tous cas qu'à la veille de la fermeture, il semblait encore envisageable de maintenir la plupart des bâtiments avec des activités hospitalières restreintes.

En parallèle, la société coopérative SIS développe, via le bureau d'architecture « P. Sauveur et collaborateurs », l'avant-projet « Porte des enfants » (fig. 2). Il s'agit de raser tous les bâtiments, à l'exception de deux édifices : le porche de Bavière, emblème de la proposition, et le pavillon de stomatologie, toujours en activité. Le reste du site est divisé en trois : un premier triangle prolonge le porche par une typologie similaire accueillant bureaux et logements ; un second îlot aux fonctions commerciales et de stationnement s'ouvre sur la Dérivation ; un dernier îlot allie hôtel et station-service. Cette répartition reflète deux potentiels du site qui seront clés pour les projets suivants. D'une part, le bâtiment-porche est vu comme un héritage de Bavière, à conserver pour son architecture iconique du XIX^e siècle et l'attachement social des Liégeois pour ce site. D'autre part, les quais de la Dérivation sont considérés comme un axe de circulation important apte à jouer le rôle d'entrée de ville depuis l'Allemagne et les Pays-Bas et à attirer le chaland dans des infrastructures commerciales. Le dégagement vers la Dérivation proposé par l'équipe de Sauveur traduit aussi une première considération paysagère pour le canal, jusque-là relativement ignoré à Bavière. Ces initiatives sont alimentées par Michel Faway, secrétaire général du CPAS de Liège, s'inquiétant du futur de Bavière en suite d'interpellations faites de la part de la Ligue Socialiste d'Outremeuse. En coordination avec le conseiller communal Guy Moreau, la LSO et SIS, Faway tiendra une réunion publique d'information intitulée « Bavière : un nouveau "place Saint-Lambert" ? » (fig. 3), le 9 mars 1989, qui reprendra également la proposition de Labye. L'absence d'un projet pour l'espace abandonné fait en effet peur, au point de convoquer l'ombre menaçante bien liégeoise du chantier de la place Saint-Lambert.

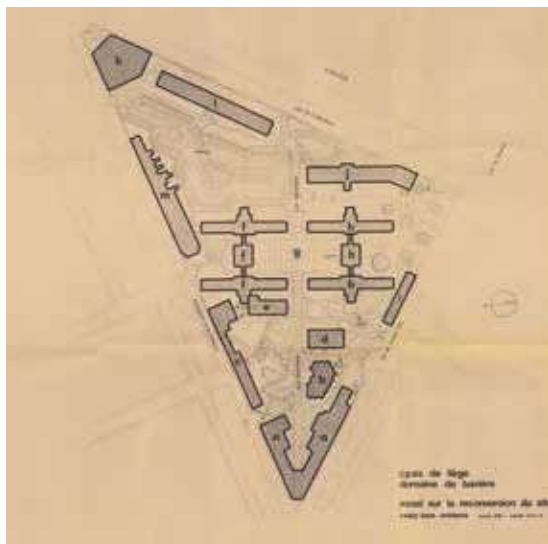


Fig. 1 : Labye, F. (1986). Essai de reconversion du site. [Esquisse de projet d'urbanisme]. ACPASLg. BAVIÈRE, Caisse 24. Bte non-numérotée.

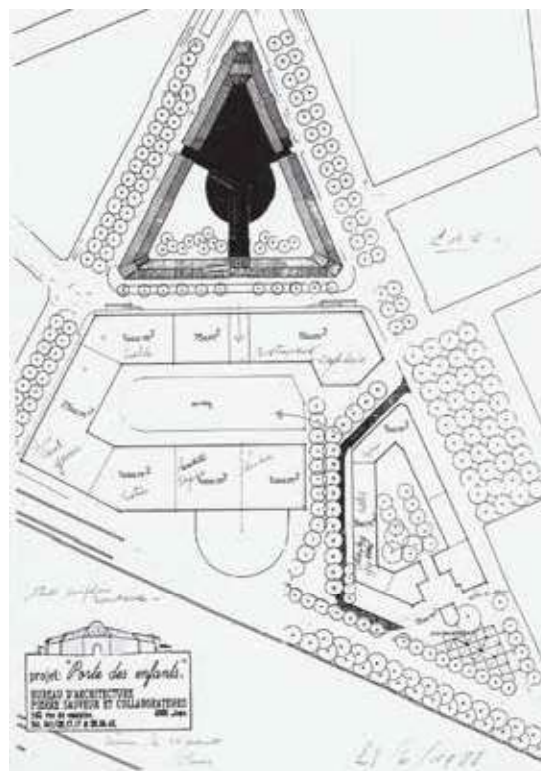


Fig. 2 : Sauveur Pierre et coll. Projet Porte des Enfants. [Esquisse de projet d'urbanisme]. ACPASLg. BAVIÈRE, Caisse 24. Bte non-numérotée.

UN NOUVEAU "PLACE ST-LAMBERT" ?

Tel est le titre d'un prospectus, qui nous avons décidé de donner à la séance d'information publique que nous organisons sous la forme d'une conférence-débat.

Pourquoi cette présentation ?

- Plan de l'Université / espace public partagé, réaménagé par le président de la Place St-Lambert, pour créer une zone institutionnelle pour le site de l'Université.
- Soutien nouvelles mai études.
- Définir d'accords suffisants.
- Optimiser l'importance du lieu urbain.
- Travaux adaptés et même rénovés.
- Projetement urbain.

Et nous avons préparé ce prospectus pour le C. Labye.

Depuis de longue main, la Ligue Socialiste d'Outremer, qui est le président du quartier, s'est penchée sur le dossier Bavière et les problèmes rencontrés.

Nous voyons les dangers du projet "Place St-Lambert" mais nous voyons aussi la chance et la possibilité de réaliser une bonne réorganisation.

A Bavière, par opposition à la Place St-Lambert, les autorités locales propriétaires du terrain ont d'abord envisagé leur mal à dire dans le choix des solutions.

Nous nous sommes le 8 mars au Centre de santé du Parc à une première séance d'information publique.

Nous aurons l'occasion d'y prendre connaissance et de débattre du projet tant pour le site de Bavière que S.L.S.

Nous voulons bien de faire en sorte que nous aurons d'Outremer participe activement à la réflexion et au choix des solutions les meilleures.

Michel LEBOT
Président de la
Ligue Socialiste d'Outremer

Suzanne ROYER
Conseillère Générale

**PRÉSENCE ET ACTION CULTURELLES
ET LA
LIGUE SOCIALISTE D'OUTREMER
INVITENT**

**BAVIÈRE:
UN NOUVEAU
"PLACE ST-LAMBERT" ?**

au CENTRE du PONDICCHERY (11 h)
15 rue Georges Bonnet
Ligue Socialiste d'Outremer

**mercredi
9 mars 2011**

RÉUNION PUBLIQUE D'INFORMATION
à l'initiative de
M. Guy Moreau COMMISSAIRE COMMUNAL

avec la participation de
M. Michel FARAY
SECURITE GÉNÉRALE du CPAS de Liège

et la collaboration de la
Société Coopérative S.L.S.
100 rue
Edgar HOLLANDER (présent)
Luis PINEYOT (présent)
Pierre SAUVEUR (présent)

BAVIÈRE

aujourd'hui

ET

demain

En mai 2011 le Secrétaire général du CPAS de Liège et le président de la Ligue Socialiste d'Outremer ont eu une séance de travail. Ce dernier, membre de la Ligue Socialiste d'Outremer, n'est pas manqué d'attirer notre attention sur l'importance des habitants du quartier et notamment des riverains du Boulevard de la Constitution et de la rue des Bains-Vivants.

Cette présentation n'a pas pour but de demander à un groupe d'urbanistes, d'architectes et d'économistes membres de la Société Coopérative S.L.S. d'élaborer un projet d'urbanisme qui tienne à l'urbanisme existant, mais aussi de leur offrir un lieu de rencontre et d'information au sein du quartier d'Outremer.

Michel LEBOT
Secrétaire général du CPAS de Liège

Fig. 3 : Moreau, G. (1986). Bavière : un nouveau Place Saint Lambert?. [Tract d'invitation à une réunion publique]. ACPASLg. BAVIÈRE, Caisse 24. Bte non-numérotée.

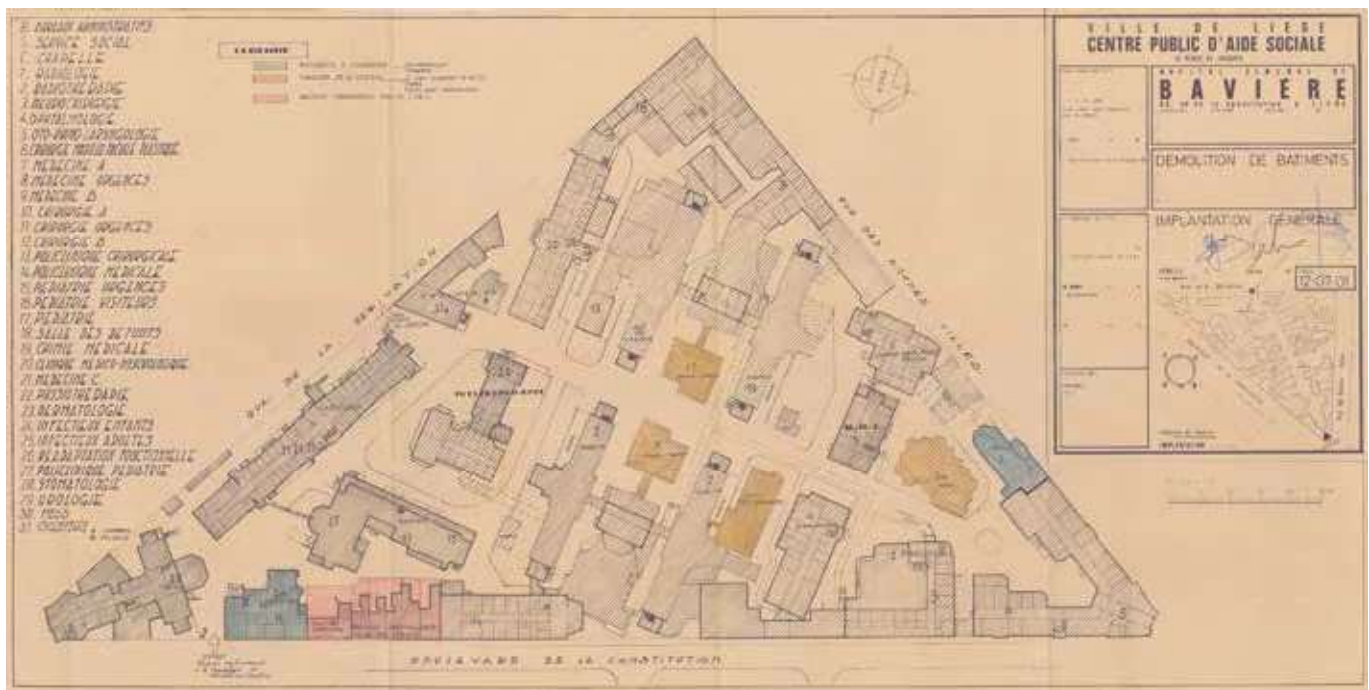


Fig. 4 : Labye, F. (1989). Plan de démolition. ACPASLg. BAVIÈRE, Caisse 24. Bte non-numérotée.

Deux mois plus tard, Labye signe pourtant un plan de démolition (fig. 4) qui ne préserve que l'Institut de stomatologie et la chapelle, mais aussi le home des infirmières et six maisons légendées « conservées par le CPAS ».

Ces documents informent sur les premières façons dont le triangle de Bavière a été abordé dès son abandon. D'un point de vue architectural, l'avenir du bâtiment-porche reste donc incertain, entre une démolition envisagée par Labye et une conservation considérée par Sauveur. D'un point de vue fonctionnel et urbanistique, ni la forme que devrait prendre ce vaste espace urbain ni ses affectations ne sont déterminées : dans un cas on semble envisager la conservation d'activités hospitalières dans un site plus aéré, dans l'autre une restructuration totale du triangle envers des fonctions à dominante commerciale. Ces dernières seront par ailleurs plusieurs fois révisées, démontrant la difficulté à déterminer un programme stable pour un site de cette taille dans une ville durablement endettée et peu propice à l'investissement immobilier public ou privé. Demeure cependant une constante, défendue dans l'appel de Faway : « À Bavière, par opposition à la place Saint-Lambert, les autorités locales propriétaires du terrain auront

d'avantage [sic] leur mot à dire dans le choix des solutions. » La propriété publique, donc, pour permettre une urbanisation de qualité pour les habitants.

De fait, l'arrêt des activités de l'hôpital est problématique pour Outremeuse ; ce qu'accentue la crise sociale et financière qui touche la ville. Déjà en 1988, un mémoire en géographie économique rédigé par Denis Liebens se conclut en avertissant de la dynamique naissante d'appauvrissement du quartier : « Bavière n'est pas mort, mais le danger est imminent. Son salut dépendra vraisemblablement de la promptitude des autorités à décider ou non de la réaffectation du site. » Ce mémoire met en lumière le vide démographique que crée le départ de l'hôpital et de ses 4.000 usagers journaliers, entraînant la fermeture de nombreux commerces. En 1990, c'est le département de géographie de l'Université de Liège qui pointera Bavière comme le site le plus nuisible de la Province, à égalité avec l'ancienne usine Fibrilane de Dison. Les quatre hectares de terrain au cœur de l'île sont qualifiés « d'hôpital fantôme livré à l'érosion et aux pillards », de « désert » porteur de la mort d'Outremeuse, de chancre défigurant le quartier que beaucoup estiment en besoin de renouveau.

Plusieurs éléments limiteront le champ des alternatives possibles à ce destin tragique. La situation financière de la Ville de Liège, et en particulier du CPAS, amène d'abord une série de mesures visant à réduire les dépenses publiques grevées par un chômage en forte augmentation. Le conditionnement des ressources de la Ville à un plan d'assainissement par le Gouvernement amène le Collège communal à acter des plans successifs en 1983, 1985 puis 1989 incluant des licenciements massifs, la réduction des salaires et la fermeture ou la privatisation de différents services publics. Dans ce cadre, un Commissaire du Gouvernement est désigné, préconisant des mesures drastiques quant au patrimoine immobilier public, amenant à la vente de l'ancien Hôpital des Anglais, de Sainte-Agathe et du site désaffecté de Bavière. L'ambition de conserver une maîtrise foncière publique est abandonnée et avec elle les opportunités identifiées précédemment. Comme le disait alors ce journaliste, ces ventes constituent « une façon d'économiser des centaines de millions, avec cependant le risque de vider Liège de sa substance ; mais y a-t-il moyen d'agir autrement ? » Parallèlement à cette privatisation du site, deux bâtiments appartenant à Bavière font l'objet de décisions spécifiques conditionnant son évolution. L'Académie de Musique Grétry, visant à sortir d'une dépendance aux infrastructures louées à la Ville, achète l'ancienne Maternité de Bavière en 1989. Cela scellera le détachement de ce bâtiment au triangle de Bavière. Ensuite, la chapelle est classée le 9 janvier 1990, principalement sur base de ses éléments mobiliers hérités de la chapelle du Bavière ancien, ce qui empêchera une éventuelle démolition.

ESPACE BAVIÈRE : UNE VENTE CONTESTÉE

Un appel d'offres est lancé en 1989 et remporté par le groupe espagnol Galaico Madrilena de Promociones face à la société liégeoise Études et Construction (ECO) et les Allemands Werner Kieffer, sur une pro-

position très compétitive de 126 millions FB, pour un site évalué à 84 millions. Moyennant quelques oppositions néanmoins surmontées (contestation du compromis de vente par le Collège communal, doutes des services d'urbanisme sur les intentions de réaménagement, recours au Conseil d'État du concurrent allemand), l'acte d'acquisition est signé le 31 août 1990 entre la société et la présidente du CPAS, Maggy Yerna.

Lors du compromis de vente, les intentions annoncées de Galaico sont d'aménager à l'horizon 1992 « un centre de loisirs avec parcs, maisons de repos, hôtels et commerces diversifiés, en respectant les règles édictées par l'urbanisme communal », basé sur un concours international d'architecture et une exécution confiée à des firmes locales. Cette orientation, rappelant partiellement celle du groupe SIS, s'adaptera ensuite au gré des implications et retraits d'investisseurs variés, dont les groupes français Leclerc et Castorama, des compagnies pétrolières et le conglomérat « T-Time Palace », associant la Compagnie générale européenne et ECO. Le financement du réaménagement de Bavière a donc toujours constitué un épineux problème pour ses promoteurs, inquiets de ne pas pouvoir trouver les acheteurs de leurs productions. Alors même que Galaico rassurait encore en septembre 1990 sur les capacités financières de la société, les négociations sont vives pour attirer des investisseurs en Outremeuse. Cela mène en février 1991 à l'association à parts égales du groupe avec l'importante société belge Tractebel, au sein de S.A. Espace Bavière qui restera propriétaire du terrain pour la décennie suivante.

Bien avant qu'un programme, un financement ou une orientation urbanistique ne soit stabilisé, Espace Bavière posera des actes forts. Dès l'acquisition, il s'agit de raser l'entièreté du site à l'exception de la chapelle, du porche, de l'Institut de stomatologie et des bâtisses le jouxtant. Les démolitions seront étudiées par les bureaux Lesage et Delamme-

Valentiny puis menées d'octobre 1991 au printemps 1993 (fig. 5). La décision de conserver le porche réside en définitive dans un souci de ne pas aller à l'encontre des volontés de la population de voir cet édifice iconique préservé. Cette option est actée par René Lachapelle, directeur délégué de Espace Bavière, face aux réclamations de l'association Outremeuse Promotion lors d'une exposition des projets de relance du quartier en juin 1991 lorsqu'il annonce une rénovation du bâtiment pour accueillir les bureaux du consortium et ainsi lutter contre sa dégradation. C'est à celle-ci, menée durant l'été 1991, que l'on doit notamment l'insigne « Espace Bavière » encore aujourd'hui visible sur le bâtiment.

UN PREMIER CONCOURS (?) D'ARCHITECTURE

La compétition internationale d'architecture promise sera lancée en juin 1991 sous la forme d'un « concours d'idées » strictement ouvert aux architectes belges et espagnols opposant trois candidats. Les conditions de ce concours sont particulières : il vise à fournir des idées au promoteur pour l'aménagement, sans qu'aucune garantie ne soit donnée quant à l'attribution d'un marché futur.



Fig. 5 : Drèze A. (ca. 1992). Photographie aérienne des démolitions de Bavière

Le cahier des charges du concours reprend des fonctions de logements (dont des kots, un hôtel et une séniorie), des installations socioculturelles (cinéma, salle de spectacle, bibliothèque), des commerces, une station-service et des « espaces divers », dont un centre médical de première urgence « souhaitable dans ce quartier qui profitait jadis de la proximité de l'hôpital ». Les esquisses et notes d'intention déposées en août aboutissent à la sélection des Espagnols J. Chamoza, J. Pastor et J.-L. Lucero ainsi que des belges Zed, CRV et Arnould Partenaires. Les traces de ces propositions sont rares et difficiles d'accès, au-delà des commentaires des journalistes Guy Depas et Ricardo Gutierrez et quelques photographies. Le projet de Chamoza est décrit comme « alliant le plus concrètement et efficacement une idée force [sic], un aménagement d'ensemble harmonieux et intégré au quartier; un phasage de construction efficace et un réalisme économique certain », sans plus de détails. Les propositions belges sont, elles, mieux renseignées, Gutierrez leur ayant consacré un article en octobre 1991.

Selon cet article, le bureau CRV (Bruxelles) reproduit la trame urbaine du XIX^e siècle en décomposant le triangle en plusieurs îlots de petite taille (R+2) par des rues convergeant vers une placette circulaire inspirée de la place du Congrès, croisant ainsi le prolongement de la rue Théodore Schwann et l'axe central originel de Bavière. Ce souci de l'existant se décline dans l'architecture préconisée, aux formes simples, mais à l'expression diversifiée, reproduisant le rythme des maisons mitoyennes proches. Les seuls détachements en hauteur se voient dans les bâtiments d'angle, comptant quatre étages, dont un hôtel sur le coin de la rue des Bonnes-Villes et du quai de la Dérivation. Un îlot piétonnier surmonte les parkings souterrains. Le projet se détache par la proposition d'un jardin en hauteur couvrant l'axe automobile du quai de la Dérivation, ouvrant au cours d'eau.

L'atelier Zed tire profit de la forme triangulaire du site pour dégager trois échelles de projets aux vocations différentes. Le côté rue des Bonnes-Villes se fait l'emplacement de la séniorie en trois ailes ouvertes sur le centre du triangle, renouant avec l'échelle du quartier ancien. Le second côté, sur le boulevard de la Constitution, se lit en lien à l'échelle de la ville, proposant des fonctions commerciales et culturelles. Le dernier côté, le long de la Dérivation, se pense à une échelle internationale, permettant l'implantation d'un hôtel et d'« un complexe de logements organisé en arc de cercle autour d'un jardin suspendu orienté plein sud et surplombant la Dérivation ». Entre ces trois pôles, des « espaces-tampons » occupent le centre du triangle.

La plus radicale des propositions provient des Liégeois Arnould et Partenaires, avec le projet « Djus-d'là Blue » (fig. 6). Menée par Pierre Arnould, dont les interventions marqueront ensuite régulièrement le débat public sur le site, l'équipe condense le programme en une mégastructure émanant du boulevard de la Constitution pour s'étendre au-dessus des quais et de la Dérivation par une imposante tour d'hôtel, recréant au passage des espaces publics sur l'eau et une connexion piétonne à la Cité de



Fig. 6 : Arnould P. (1991) Maquette du projet « Djus-d'là Blue ». Le Chainon Manquant, 28/12/2014

Droixhe. L'ensemble multiplie ces créations d'espaces extérieurs à toutes les échelles. À celle du bâtiment, par des mezzanines et coursives appropriables par les habitants et les passants. Sur le site de Bavière ensuite, qu'il consacre presque exclusivement à un parc urbain de 3 hectares, précieux dans le contexte minéral d'Outremeuse. De façon à préserver les sols naturels, les 1.500 espaces de parking demandés sont concentrés dans un immeuble remplaçant le hall omnisport de la Constitution, dans une proposition sortant du cadre strict du concours.

Dans les trois cas, deux enjeux centraux sont identifiés. D'une part, il y a la nécessité de reconnecter le site avec le tissu urbain existant dont l'avait extrait l'installation de l'hôpital. À l'enclosure d'un site monofonctionnel, les architectes opposent de nouvelles connexions et espaces publics s'adressant aux riverains. D'autre part, il y a la reconnaissance de la Dérivation comme un site paysager à valoriser, et de ses quais comme un axe de circulation intense. Celui-ci procure une portée internationale au site, mais aussi des nuisances propres au transport automobile, en particulier une coupure à ce site paysager. Ces enjeux trouvent des réponses urbanistiques et architecturales différentes selon les projets. Celles-ci sont marquées par un repos sur le porche, conservé dans tous les cas, pour le premier enjeu, et par le dépassement des limites strictes de la propriété foncière du triangle de Bavière pour le second. Cela est manifeste concernant les quais, couverts dans les trois cas pour offrir des espaces d'agrément.

Les lauréats sont annoncés en décembre 1991, voyant J. Chamoza victorieux et les Bruxellois de CRV seconds. La radicalité de la proposition de Arnould peut expliquer son exclusion du podium malgré sa générosité : le contexte économique rend difficile d'envisager une intervention dispendieuse par sa technicité et son audace. Le rejet des deux autres projets, plus restreints dans leur attitude, peut peut-être s'expliquer aussi par ce dépassement des limites parcellaires : le quai étant une voirie régionale, un tel aménagement aurait impliqué de difficiles négociations entre les instances communales et régionales, synonymes de complications, de surcoûts et de retards pour les projets urbains.

Ce concours sera cependant contesté en mai 1992 par le Conseil supérieur des architectes d'Espagne (CSAE). Celui-ci révèle avoir été sommé par SA Espace Bavière de ne pas diffuser l'appel. La sélection de Chamoza, Pastor et Lucero ne s'est pas faite via une mise en compétition, mais sur décision interne à la société, et invitation de bureaux spécifiques, remettant en cause les engagements de Galaico auprès du CPAS. Pour autant, ce concours s'étant contenté de prospecter des idées, et n'ayant par là aucune valeur contractuelle, cette sortie fut vite oubliée, permettant au promoteur de continuer ses activités sans heurt, du moins en ce qui concerne cette opération, comme nous le verrons.

CONTRAPPOSTO 1

QUAND L'HÔPITAL REFUSE DE MOURIR

Derrière l'histoire urbanistique de Bavière se sont également développés bien des vécus, souvent oubliés et pourtant plus marquant pour certains. J'ouvre ici un premier *contrapposto*, pour considérer celles et ceux qui demeurent absents des récits officiels. Ce qui est ici relaté est le résultat d'un travail d'entretien et d'enquête mené auprès de personnes ayant habité le site de différentes façons.

Malgré l'abandon officiel de Bavière, dès 1987, d'autres ont en effet continué à y vivre, à commencer par les services hospitaliers de dentisterie et de pédopsychiatrie.

Nombreux sont ceux et celles qui se rappellent avoir été se faire soigner dans l'imposant bâtiment du boulevard de la Constitution. Cet Institut de stomatologie sera en activité bien après la fermeture de l'hôpital : on y comptait encore 30.000 visites annuelles en 1996, malgré des conditions précaires. L'édifice est vétuste, et les maisons le jouxtant sont abandonnées et squattées, occasionnant des incendies se répandant jusqu'à la dentisterie et des dégâts à la hauteur de plusieurs millions de francs. Cette fréquentation sera maintenue jusqu'en 2001 avant que le déplacement des services au sein de la polyclinique Brull voisine, selon un plan universitaire décidé en 1999 visant à conserver la patientèle fidèle d'Outremeuse. Cette existence continue d'activités médicales sur le site, près d'un quart de siècle après la fermeture de l'hôpital, nuance une première fois le récit d'un site entièrement laissé à l'abandon. Il faut toutefois admettre que la situation de la stomatologie, dotée d'un accès direct sur le boulevard, a permis une certaine indépendance de l'institut au site plus général tombant en ruine.

Une partie de l'histoire du service universitaire de pédopsychiatrie fournit également un récit plus nuancé. Celui-ci était initialement situé dans des immeubles de la rue des Bonnes-Villes, en face du triangle de Bavière. Au déménagement du service de pédiatrie, dont il est dépendant, le choix est posé d'arrêter l'occupation de ces bâtiments par économie. Ceci entraînera en 1985 le transfert de la pédopsychiatrie, non pas au domaine du Sart Tilman, mais sur le site de l'hôpital en cours d'abandon. Il prendra place dans les anciens locaux du service de pédiatrie d'abord, puis, dès 1987, dans ceux de psychiatrie adulte.

La mise à l'écart du service dans des immeubles vétustes et abandonnés alimente des tensions. L'infrastructure, décrite comme décrépite, nécessite des rénovations de fortune, opérées avec peu de moyens par les membres du service, pour accueillir dignement les jeunes patients. Cette situation difficile se poursuivra hors du triangle, le service étant déplacé dans un bâtiment de la rue Dos-Fanchon doté d'un nombre insuffisant de bureaux.

En cela, la pédopsychiatrie a été le témoin privilégié du processus d'abandon progressif de l'hôpital, assistant aux départs successifs des patients, collègues et matériel médical et au délitement des bâtiments : visites, vols, dégâts, infiltration d'eau, prolifération végétale.

Une maître de conférences appartenant à ce service a capturé ce contexte dans lequel elle évoluait. Formée aux rudiments de la photographie par Frederic Karikeze, Evelyne Tysbaert a mené une longue enquête photographique se voulant un témoignage personnel de la fin de vie progressive de cette importante infrastructure hospitalière. Sous l'impulsion de Andrée Preschia, directrice du club de photographie de Seraing, une série de clichés (fig. 8) et un texte poétique (fig. 7) seront finalement exposés au Centre culturel de Seraing à la fin de l'année 1988, puis au Centre culturel des Chiroux en janvier 1989, à la demande de son directeur.

HOPITAL - SILENCE

LIÈGE - HÔPITAL DE BAVIÈRE
JUILLET - AOÛT 1968

DEPUIS QUE LE COEUR DU NONAGÉNAIRE A CESSÉ DE BATTRE, QUE SES ARTÈRES SE SONT VIDÉES DU FLOT HUMAIN QUI Y CIRCULAIT, QUE LES SIRENES D'AMBULANCES SE SONT TUES, LE GRAND CORPS SE DESAGRÈGE LENTEMENT DE L'INTÉRIEUR. DANS CES MURS, OÙ DES GÉNÉRATIONS DE SOIGNANTS ET DE SOIGNÉS ONT TRAVERSÉ UN MOMENT DE LEUR EXISTENCE, UNE PAGE EST TOURNÉE. DANS CE LIEU, OÙ VIE, MORT, SOUFFRANCE, RÉSIGNATION OU ESPOIR N'ÉTAIENT PAS DES ABSTRACTIONS MAIS CHARRIAIENT LEUR POIDS DE CHAIR, LE MOUVEMENT S'EST IMMOBILISÉ DÉFINITIVEMENT.

LA NATURE A PARAPHÉ L'ACTE DE DÉCÈS: CORROSION ET DÉCOMPOSITION S'ACCOMPLISSENT DANS L'OBSCURITÉ ET LE SILENCE. UNE FORME DE VIE A POURTANT REPRIS SES DROITS PUISQUE LA VÉGÉTATION FORCÉ UN PASSAGE À TRAVERS LES FENÊTRES ET VIENT CROÎTRE DANS CE QUI FUT JADIS DES CHAMBRES DE MALADES.

JE CONNAIS BIEN CET ENDROIT CAR J'Y AI TRAVAILLÉ PENDANT DE NOMBREUSES ANNÉES. J'AI ERRE DANS LES COULOIRS DÉSOLÉS QUI REMPLISSAIENT DES VESTIGES ET DES RELIQUES PÉRISSEUSES DE NOTRE PASSAGE. POUR EN RAPPORTER CES IMAGES, TRACES D'UNE HISTOIRE RÉVOLUE.

EVELYNE TYSEBAERT



Fig. 7 : Tysebaert E. (1988). HÔPITAL – SILENCE. Texte dactylographié.

Fig. 8 : Tysbaert E. (1988). La chambre de garde, nature morte. Photographie.

À ces récits universitaires, il faut ajouter celui de la communauté chrétienne occupant encore aujourd'hui la chapelle Saint-Augustin. Suite au concile Vatican II (1962-65) et l'abandon officiel du rite tridentin, quelques groupes de pratiquants résistent à cette injonction, à Liège comme ailleurs. Parmi ceux-là, une communauté située sur le boulevard d'Avroy poursuit ces usages. De plus en plus marginale et pointée du doigt, celle-ci est forcée de déménager à plusieurs reprises. Dès 1976, l'abbé Jean Schoonbroodt qui anime cette communauté cherche d'autres lieux pour pratiquer ces rites : au collège Saint-Barthélemy, d'abord, puis en 1980 à la chapelle de Volière, en Pierreuse. Ces déplacements aboutiront à l'utilisation de la chapelle Saint-Augustin, dite de Bavière, dès 1990, désertée par les religieuses hospitalières à la fermeture de l'établissement. Cette utilisation est négociée sans frais de location avec le CPAS de Liège, accord renouvelé depuis par les différents propriétaires successifs. Depuis 30 ans, il se tient encore trois fois par semaine des messes traditionnelles, en marge de l'abandon du site. Là aussi, l'état du bâtiment mine ces pratiques, le seul entretien étant assuré par l'abbé lui-même et quelques volontaires de la Confrérie de la Miséricorde. Comme les employés du service de pédopsychiatrie avant lui, l'abbé s'emploie sur fond propre et sur base de dons à faire réparer les toitures de l'édifice, à moderniser le système de chauffe et faire restaurer les grandes orgues. Plus encore, il s'emploiera à négocier avec le Musée d'Art Religieux et d'Art Mosan le rapatriement des objets d'art déplacés pour conservation lors du départ des sœurs, insistant que « les visiteurs sont plus nombreux dans les églises que dans les musées et que les objets liturgiques ont une fonction qui dépasse les vitrines ». Cette présence a entraîné des questionnements quant à la sécurité du lieu. L'accès principal à la chapelle, par le porche, avait déjà été muré peu avant l'arrivée de l'abbé, dans un effort de la protéger des vols et dégradations. L'installation des appartements de l'abbé dans le sous-sol de la chapelle répond également à une tentative d'assurer une surveillance de l'édifice. Si cela n'a pas empêché les visites et dégâts, elle a permis d'accueillir dans un confort relatif les pratiques d'une petite communauté traditionaliste et les concerts d'orgues y prenant place depuis 1991.

Ces témoignages charrient d'autres récits et existences, peu connus, mais qui parlent bien de ce qu'a été Bavière au lendemain de son abandon. La continuité de ces activités et d'autres sur le site permettent de rappeler que l'abandon et le vide sont des notions fort relatives à l'égard des espaces urbains. Evelyne Tysbaert évoque bien ces existences contraires qu'elle a croisées, sans jamais pourtant les photographier :

« La démolition progressive de Bavière, ça a été quelque chose d'assez triste pour le quartier. Ce n'est pas qu'on a tout déménagé, puis qu'on a défait, non : ça se laissait aller. Et ce qui est intéressant, c'est que j'y ai fait d'étranges rencontres. Avec le risque même d'une mauvaise rencontre, car tous ces locaux étaient ouverts !

Alors, Outremeuse était un quartier pauvre. Dans les locaux abandonnés, on rencontrait plein de gens... Nécessiteux, errants, qui venaient chercher un mètre de câble qu'ils arrachaient dans les murs, une vieille prise de courant, un morceau de ferraille... Des vieilles folles errantes aussi, qui parlaient toutes seules, qui étaient là, qui faisaient des incantations. Peut-être avaient-elles consulté ou été hospitalisées là ? C'était tout un monde. C'est à la fois la dialectique du vide et du plein, de la présence et de l'absence où il y avait encore ce microcosme qui me touchait beaucoup, qui circulait là, et que je croisais. »

Quelques années après la prise de ces clichés, peu avant les démolitions, les caméras de la célèbre émission Strip-tease capturent une dernière fois ces locaux, et quelques visiteuses, dont celle-ci qui s'exclame, au milieu d'un site où, de ses propres dires, il n'y a plus rien :

« Il y a d'autres personnes qui doivent venir prendre quelque chose ici, à défaut de prendre un objet. Combien de milliers de gens sont morts ici ? Qui sont nés ?

Morts, nés, guéris, comme moi... »

Ainsi, dès sa fermeture, l'hôpital deviendra un lieu de refuge et de mémoire pour une série d'individus. La présence illicite de personnes dans les lieux a très vite marqué les esprits, jusqu'à aujourd'hui. Cette population inclut aussi des personnes sans abri, sans papier ou toxicomanes qui trouvent en effet là un lieu rare, car relativement hospitalier, pour les accueillir pour une nuit et parfois plus. Parmi ceux-ci, Michel Pinon est une figure centrale : né à la maternité de Bavière dans les années 70, dépourvu de domicile depuis son adolescence, il a habité la friche de Bavière régulièrement pendant les trente dernières années. Habitué de nombreux endroits d'accueil informel à Liège, il reviendra toujours à la friche, et a résidé dans la plupart de ses bâtiments, aujourd'hui démolis, au cours des années. Il a ainsi été témoin, comme Evelyne Tysebaert, de la déliquescence des lieux, mais aussi des descentes de police, de nombreux décès, liés à des overdoses ou des crimes violents. Ainsi, Bavière est en partie devenu un lieu dangereux où le vandalisme, la prostitution, la consommation et la vente d'héroïne et de cocaïne, les viols et les règlements de compte faisaient partie du paysage. Mais, au cœur de cette violence, c'est aussi un lieu de survie essentiel que Michel décrit : « C'est un peu mon chez-moi. Sans ça, je ne serais peut-être jamais sorti de la rue, et je ne serais peut-être plus là depuis longtemps : j'aurais dormi en dessous des ponts ou à droite et à gauche, où j'aurais pu prendre un coup de couteau. C'était l'endroit où j'allais dormir, manger, me laver, où je recevais les copains, les copines, où on allait boire et fumer, où j'ai ramené des gens pour dormir alors qu'ils ne savaient pas retourner chez eux. C'est un point de chute pour tous les gens de la rue, et une aile protectrice pour certains qui, parce qu'ils ont pu survivre là, ont pu rebondir, et aujourd'hui sont mariés, ont deux, trois enfants. Ça leur a donné un coup de pouce, quoi. »

Par là, au-delà de la fermeture de l'hôpital, il faut donc reconnaître que Bavière a conservé une forme de vie et d'accueil prenant des airs quasi vitaux dans certains cas.

1991-2004 : UNE ASSOCIATION ENTRE PRIVÉ ET PUBLIC SOUVENT RENÉGOCIÉE

CENTRES COMMERCIAUX ET CINÉMAS : D'UNE GUERRE COMMERCIALE À UNE AUTRE

Après la victoire de Chamoza au sein du concours d'Espace Bavière, un projet opérationnel de réaménagement est établi. Celui-ci fera l'objet d'une demande de certificat d'urbanisme (CU2) le 10 mars 1993. Loin des ambitions multifonctionnelles du concours, le projet repose, dès sa première phase, sur la construction sur le coin nord du triangle d'un centre commercial de 17.000 m², soit le septième « shopping centre » du pays et le plus grand à Liège. Il inscrit Bavière dans cette période de l'urbanisme liégeois marquée par de nombreux projets de galeries commerciales : « Longdoz 2 » (1995), extension de la galerie « Cora » à Rocourt (1996), investissements de la société CODIC (« Belle-Île », 1995 ; « Îlot Saint-Michel », 1994-99). Le chantier doit commencer à la fin 1993, une fois les démolitions terminées, sur base d'un accord établi avec des investisseurs autour d'un programme composé d'« une galerie commerciale couverte, maison de repos de 8.000 m², bureaux, immeubles d'habitation, « kots » d'étudiants, hôtel d'une centaine de chambres, centre culturel [NDR : théâtre] doté d'une salle de 600 places, station-service et un millier d'emplacements de parking ». Les services de dentisterie, toujours actifs, sont envisagés comme démenageant dans le bâtiment-porche.

Dès la fin de l'été, cette perspective est revue. Le 31 août 1993, un avis positif, mais conditionné, est rendu par le Collège communal sur le CU2 en suite des doutes émis par l'administration quant aux investisseurs évoqués (Théâtre de la Place, Kinopolis Bert-Clayes) et à la viabilité de la galerie. Le Collège souligne la trop grande importance des surfaces commerciales face à celles de logement et l'absence d'espaces verts au profit du parking souterrain, tan-

dis que sont appréciés la proposition de lieux culturels, d'un hôtel le long du quai et la conservation du service universitaire.

En suite, l'échevin de l'urbanisme William Ancion propose l'implication financière de la Ville pour la construction de logements et de deux piscines compensant la fermeture des bains de la Sauvenière, intention portée jusqu'en 1995, quand 200 millions FB des réserves de la Régie foncière y étaient toujours destinés. Moins de cinq ans après la revente du site par le pouvoir public pour combler les dettes du CPAS, la Ville se dit donc déjà prête à y réinvestir pour équilibrer le projet. S'ouvre là une longue tentative pour trouver la balance juste à Bavière, laquelle permettrait à la fois de répondre aux besoins du quartier et de la ville, et de financer ces développements par des montages entre les secteurs privés et publics.

Il faut ici considérer le contexte urbanistique liégeois du début des années 90. Après une intense crise économique, la ville connaît une démultiplication de projets tirant parti du faible coût foncier, cumulant plus de 40 milliards FB d'investissements planifiés en 1992. La perspective est enthousiasmante pour une Ville en déficit, mais jugée risquée : ces aménagements s'adressent à des populations aisées, rares à Liège, et concernent les mêmes secteurs, risquant leur saturation. Seront soulignées les luttes successives entre projets de centres commerciaux, d'hôtels puis de cinémas auxquelles Espace Bavière participe. Cherchant à prendre de vitesse ses concurrents, la société révisé son projet pour obtenir un permis de bâtir à l'automne 1993. Celui-ci recevra un accueil mitigé des élus et de l'administration, menant à une séance spéciale du Collège convoqué par l'échevin Ancion en février 1994 puis une précision des volontés communales.

Courant 1994, la conjonction d'une prise de position de plus en plus ferme des élus locaux envers la possibilité de nouveaux centres commerciaux et l'annonce de l'intérêt de la société Gaumont à concurrencer le géant Kinopolis à Liège va rediriger l'attention de Espace Bavière vers un projet cinématographique. Cette mutation se combine à la relance du collège communal qui propose en février 1995 une distribution de fonctions en trois tiers : commerces, logements et un tiers de fonctions publiques et culturelles, dont des cinémas.

L'année 1995 marque cependant le pic de la compétition des projets de cinéma à Liège. Quatre initiatives (Kinopolis Rocourt, Esperance-Longdoz, Standard de Liège, Espace Bavière) s'emploient à s'ajouter aux structures existantes (Opéra, Palace, Churchill, Parc, Concorde). Face à cette prolifération, le Collège conditionne ces projets à une étude d'incidences peu avant que ne soient remis des avis positifs conditionnés sur les nouveaux CU2 introduits pour les projets de Bavière et Espérance-Longdoz. Claeys-Kinopolis dépose une demande de permis de bâtir le 9 mai, suivi par Espace Bavière-Gaumont le 15 juin 1995, pour les seules salles de cinéma, ce qui anime la rivalité des deux géants du grand écran sur le territoire liégeois. Dans celle-ci, un réaménagement du site de l'hôpital semblait bien engagé : il correspondait mieux que son concurrent aux priorités gouvernementales et communales annoncée de concentrer les implantations cinématographiques en ville et de les limiter en périphérie. Elle aurait aussi mis fin au quasi-monopole détenu par le groupe Claeys sur le territoire liégeois. Cependant, le permis de Espace Bavière demeure alors conditionné à l'avis du comité socio-économique, peu amène à ses intentions commerciales et cinématographiques.

Face à ces complications, à la fin 1995, Gaumont réorientera ses investissements vers un autre projet de cinémas aux Bains de la Sauvenière en voie de désaffectation, amenant le dépôt par Espace Bavière d'une nouvelle demande de CU2 en mars 1996 séparée du projet de cinéma. Le mois suivant, l'échevin Ancion signera la fin de cette ambition en formulant la position de la Ville concernant les projets cinématographiques : pourront être admises une implantation en ville, une en périphérie, qui reviendront respectivement à Gaumont et à Claeys-Kinopolis, excluant les autres implantations.

La perspective d'un possible aménagement de Bavière est donc toujours plus fuyante. Dans ce cadre, le capital de Espace Bavière est augmenté en 1994, portant les parts de Tractebel à 71%, au détriment de Galaico qui se retire progressivement du projet pour laisser aux Belges 99% des parts en 1997. En parallèle, l'association de commerçants Outremeuse Promotion décrit la situation en janvier 1996 : depuis la fin des activités hospitalières, rien n'aurait été fait pour compenser la perte des 2.000 clients journaliers. La situation est dite alarmante par les lenteurs administratives observées et l'incertitude qui entoure un autre grand site abandonné voisin, la caserne Fonck. Le comité insiste alors sur un potentiel international gâché, qu'identifiaient déjà les projets précédents : « Bavière est le premier pas dans Liège pour qui vient des Pays-Bas, d'Allemagne ou d'Europe du Nord. »

La difficulté à stabiliser des investisseurs et le désintérêt progressif des acteurs publics amène le dossier au point mort. En 1998, Bavière figure, pour le nouvel échevin de l'urbanisme Michel de Lamotte, comme exception la plus marquante de stagnation dans une ville de Liège marquée par un regain d'investissements. Quelques jours après cette allocution, Espace Bavière annonce l'abandon du projet et sa volonté de vendre le site avec son certificat d'urbanisme, le groupe étant déficitaire. Le sulfureux groupe anglais Heron International fera part en mai

1999 de son intérêt, envisageant un investissement colossal de 3 milliards. Son programme se place dans la continuité du complexe cinématographique imaginé, porté à 20 salles, géré par la société AMC et doublé de restaurants à thèmes et d'un centre de loisirs. Cette nouvelle annonce anime une seconde guerre des cinémas liégeois que le Collège tranche dès septembre sur l'impulsion de Willian Ancion. Celui-ci, opposant politique de la Cité du Longdoz et confronté au risque de perdre les salles du centre-ville, reste prudent face aux nouvelles ambitions. Le Collège écarte finalement le projet de Heron, peu abouti, mais valide celui de Cité audiovisuelle, conditionné au maintien de salles au centre-ville, peu importe le gestionnaire. Cela marquera la fin des ambitions cinématographiques et commerciales à Bavière, et le retrait de Heron International.

INTÉRÊTS ET DÉSINTÉRÊT DES POUVOIRS PUBLICS : L'ÉPHÉMÈRE CITÉ DES SPORTS

À l'approche de l'an 2000, les grands chantiers publics et privés se multiplient : gare TGV, mégamusée Curtius, place Saint-Léonard et la liaison E40-E25, semi-piétonnisation du centre-ville, place Saint-Lambert, centre commercial Belle-Île, habitat intergénérationnel du Balloir, parking Saint-Léopold, rénovation de la Halle aux Viandes. En 1996, pour Ancion, Bavière reste une exception dans ce dynamisme. À la mise en vente du site, Espace Bavière accuse pourtant les exigences variables du Collège d'avoir empêché le développement du projet. L'échevin De Lamotte défend ces positions en évoquant la recherche d'un projet de qualité que mérite le site.

De là, une stratégie reposant sur les fonds publics est déployée. William Ancion avait déjà suggéré une participation de la Ville, et l'implantation du Palais de Justice avait rapidement été considérée à Bavière, mais c'est Alain Tison, échevin des sports, qui amènera un programme public viable. Celui-ci propose

en 1997, puis au début de l'année 1999, le site de Bavière pour le déménagement de la patinoire de Coronmeuse. Cette institution, la plus grande du genre en Wallonie, garantissait une attractivité certaine, tandis que la proximité du site au centre-ville permettait d'espérer contrer les diminutions progressives d'entrées qu'elle connaissait alors.

Fin 1999, la Ville de Liège dépose un projet de « Cité des Sports » pour un financement européen « Objectif 2 ». Le projet articule la patinoire, un hall sportif et le réaménagement du quai de la Dérivation pour accueillir des sports nautiques. Ce côté du triangle de Bavière est donc à nouveau pensé non plus comme une artère automobile, mais dans son rapport à l'eau. Ces intentions sont fixées dans un schéma directeur commandé par le Collège, sur l'impulsion de Ancion et déposé en avril 2000. Le schéma prévoit de plus une piscine ludique et des terrains de sport modulables en un « Zenith » de 7.000 à 8.000 places ainsi qu'une marina et une passerelle au-dessus de la Dérivation. N'obtenant pas l'aide européenne, la stratégie échevinale s'emploiera à attirer des investisseurs privés par un projet ambitieux, le plus grand du type en Euregio Meuse-Rhin, mais réalisable, puisque basé sur les besoins locaux : le hall omnisport de la Constitution et la patinoire de Coronmeuse sont vétustes, le besoin d'une grande infrastructure événementielle est affirmé depuis longtemps, et finançable par l'IGIL, et de nouvelles piscines doivent remplacer les Bains de la Sauvenière. Un tel programme s' imagine à nouveau combinable à une implantation du Théâtre de la Place sur le site, son retour sur la place Saint-Lambert étant remis en doute, notamment par le Gouverneur provincial Bolland. Cette stratégie repose aussi sur un intérêt exprimé par le groupe Bouygues qui, sur invitation du Collège, pose une option exclusive sur l'achat du terrain à la rentrée 2000 et la réalisation du projet. L'investissement prévu est de deux à quatre milliards, dont une petite partie assumée par les pouvoirs publics, pour une ouverture prévue pour 2005. Le projet deviendra peu à peu, au côté de la Cité des

médias du Longdoz, un des exemples urbanistiques du futur liégeois, souvent convoqué par William Ancion, grand défenseur du projet, qui envisageait déjà ce Zénith à Bavière en 1996.

Si des accords sont signés entre le Collège et la société, la capacité financière de la Ville est cependant mise en doute, nécessitant l'appui d'un autre acteur public. Cela est amplifié par l'insistance de Bouygues pour donner une ampleur régionale au projet par un « Zénith » de 12.000 places, le double de son implantation parisienne. Le ministre régional des infrastructures sportives Michel Daerden soutiendra cette maximisation par une promesse de 12,4 millions d'euros. De l'argent, donc à condition de faire plus grand : mais une telle infrastructure peut-elle être rentable à Liège ? Les besoins évoqués par les gestionnaires de salles liégeoises renvoient alors plutôt à des salles de moyennes dimensions (2.000-6.000 places) : le projet est jugé irréaliste. En réponse à cette ambition, la nouvelle communauté urbaine promue par Ancion, censée rassembler les communes de l'agglomération derrière l'ASBL L'Avenir du Pays de Liège, est considérée comme l'organe idéal pour mener le projet. Cet organe, présidé par Michel Daerden, apportera son soutien au projet de Zénith en septembre 2002, ainsi qu'un montage financier géré par l'intercommunale SLF reposant sur de potentiels apports régionaux et provinciaux et des apports de différentes communes liégeoises sur base volontaire. Cela amènera de nouveaux espoirs au projet, ainsi viabilisé par un important apport public annoncé à 25 millions d'euros, une sortie salutaire pour les élections fédérales de 2003.

Le dépôt d'une demande de certificat d'urbanisme se fait cependant attendre malgré les effets d'annonce. L'annonce flamande en janvier 2002 d'une cité des sports à Maasmechelen amène par ailleurs une sérieuse compétition. Pendant ce temps, la rénovation lourde des Bains de la Sauvenière, coûteuse, mais urgente, tout comme la reconstruction de la patinoire de Coronmeuse sont suspendues à la potentielle réalisation de la Cité liégeoise. Les annonces, évasives, de la RTBF quant à une possible implantation sur Bavière en 2000, puis en 2005, rendront par ailleurs le dossier toujours plus confus.

À la sortie des élections, le collège communal décide en avril 2004 de deux projets fermant la porte à ces ambitions : la construction d'une piscine, rue Lambert le Bègue, et celle d'une patinoire sur le site Espérance-Longdoz. L'annonce d'un projet de salle de 7.500 places au Country Hall du Sart Tilman se fait finalement aux dépens du Zénith à Bavière, les financements régionaux étant redirigés vers cette initiative. Ces trois projets verront le jour, mettant un point final au rêve de la cité des sports, encore confirmé, en septembre 2004, par le départ de William Ancion du collège communal. L'homme politique avait été le principal interlocuteur de Espace Bavière depuis le rachat du terrain, et un grand défenseur du projet, qu'il estime « saboté ».

CONTRAPPOSTO 2

LES PRINTEMPS DE BAVIÈRE

Pendant ce temps, le triangle ne s'est cependant pas contenté d'attendre son heure, livré aux herbes folles. Pendant ces quelques années, d'autres acteurs ont pu s'en emparer, pour un temps.

TERRAIN VAGUE : DÉCHETS, CARAVANES ET SPECTACLES

L'image d'un terrain abandonné occupe tout de même bien les esprits. Ainsi, en 1998, le journaliste Ricardo Gutierrez offre une description parlante :

Sur le site de l'ancien hôpital, l'état des lieux reflète assez fidèlement celui du dossier de promotion immobilière... Certes, l'espace est « assaini » : le groupe Tractebel, propriétaire, a fait raser l'essentiel des bâtiments de l'ancien complexe hospitalier. Mais depuis, pas l'ombre d'un engin de chantier sur les 4 hectares du site !

Bavière présente en fait toutes les apparences d'une friche urbaine : vaste terrain vague envahi par les buddleias en fleurs, mi-dépotoir mi-terrain d'aventures pour les gosses du quartier.

Car le site n'est même plus protégé contre l'intrusion. Le long du boulevard de la Constitution, à hauteur de l'académie Grétry, les grilles « de chantier », colonisées par le liseron, font défaut sur une dizaine de mètres. Le sol est jonché de déchets divers : un vieux landau, des sacs-poubelle éventrés, du mobilier déglingué... Les panneaux interdisant l'entrée sont visiblement sans effet. Plusieurs sentiers pratiqués entre les bosquets donnent accès au centre du site et à l'arrière de certains immeubles, dont seules les façades à rue ont été murées.

Les herbes folles ne sont en fait maîtrisées qu'à hauteur des grands panneaux publicitaires concédés à More O'Ferrall. Histoire, sans doute, de ne pas gêner leur visibilité. Et de rentabiliser un tant soit peu la friche improductive.

Cette catégorisation de Bavière comme un lieu vide et abandonné ne correspond qu'à une partie de la réalité qu'il convient ici de compléter.

Dès l'été 1999, des gens du voyage établissent un camp de plus d'une dizaine de caravanes sur le site. Son accès aisé et sa distance aux habitations le rendent idéal pour cette implantation illicite. Espace Bavière citera en référé la Ville pour forcer une expulsion, appuyée par des pétitions de riverains. Les familles partiront cependant d'elles-mêmes au cours de l'hiver, à l'exception d'un couple d'adolescents en situation de grande précarité. Ceux-ci seront déplacés au printemps suite à une décision du conseil communal. Au même moment, un accord sera conclu entre la Ville et Espace Bavière pour assainir le site. Le triangle est débroussaillé, débarrassé de 15 tonnes de déchets, nivelé et ensemencé dans la perspective de le rendre accessible au public sous forme d'un « parc public provisoire », dans l'attente d'un projet immobilier concret. Le bourgmestre Willy Demeyer proposera cette option ou une nouvelle clôture du terrain et la garantie du maintien de sa salubrité. Le propriétaire optera finalement pour la seconde solution.

Ces décisions précèdent et préparent le site à d'autres occupations plus rentables, comme celles du cirque Bouglione, dont les éléphants se repaîtront de quelques arbres, d'une opération Télévie et de la compagnie Il Floreligio. En avril 2004, une exposition herpétologique s'y installera également, menant à la spectaculaire saisie d'un crocodile et d'un caïman pour raisons administratives. Ce type d'initiatives se répétera dans la vie de friche de Bavière. Pendant quelques semaines ou mois, elle trouvait une vie différente, accueillant familles et spectacles, précarité et joutes policières, toutes issues de ses qualités de terrain vague.

UN HÔPITAL EN FÊTE : L'OCCUPATION TEMPORAIRE CONTRE L'ABANDON

D'autres occupations ont été plus pérennes, en commençant par celle des employés de Espace Bavière. En effet, l'entreprise rénove sommairement le porche en décembre 1991 pour y installer son siège social et lutter contre la dégradation de l'édifice, viabilisant cette activité de bureaux pour quelques années. La société conservera d'ailleurs officiellement l'adresse du 66 boulevard de la Constitution jusqu'au 1^{er} avril 2019.

Cette activité cessera en prévision de la mise en vente du terrain en 1998. Un contrat est alors établi avec la société d'occupation temporaire Lancelot. Il en résulte, de 2004 à mars 2008, l'occupation d'un groupe artistes au sein du porche, moyennant des règles simples : contre un faible loyer, les locataires s'engagent à habiter l'édifice, à signaler les éventuels dégâts et à quitter ce logement atypique rapidement. Souvent qualifié de « squat », celui-ci est plutôt un dispositif dissuasif contre des occupations spontanées par des personnes sans logis considérées comme potentiellement porteuses de dégâts. Cette pratique immobilière, alors novatrice en Wallonie, vaudra à l'initiative de figurer au sein de plusieurs reportages, dont la populaire émission « Une brique dans le ventre ». Bavière se fait à la fois modèle de gestion d'un patrimoine inoccupé et lieu de tensions entre des occupants officiels et des « squatteurs » cherchant à s'abriter.

Les habitants, au nombre de quatre puis de trois, à partir de 2006, sont jeunes et issus du milieu artistique. Attirés par le loyer attractif, l'espace à disposition et le caractère de cet habitat, ceux-ci tirent parti de leurs compétences créatives pour donner une nouvelle vie au bâtiment. Ils démolissent l'asphalte de la cour arrière, entretiennent la végétation foisonnante et y aménagent une terrasse, un brasero, des cabanes, jusqu'à installer une piscine temporaire sur les toitures plates. Les espaces intérieurs ne sont pas en reste : des ateliers de création prennent place au rez-de-chaussée, les murs sont ornés de fresques, un lit en mezzanine est construit à l'étage.

C'est une petite communauté qui se développe sur les trois niveaux à rue, gravitant autour des habitants dans une ambiance détendue et festive. S'y côtoient étudiants, artistes, musiciens, enfants et animaux dans un quotidien fait de soirées au coin du feu, du son des guitares et du hang et de l'exploration des « ruines » de Bavière : les combles, les parties inhabitées, la friche elle-même, « Sango » – la dentisterie renommée selon son graffiti monumental – et les maisons la jouxtant.



Fig. 9 : Caroline Vandormael (2007). L'occupation temporaire à Bavière. Photographie.



Fig. 10 : Alexandre Radicchi (2007). Exposition à Bavière. Photographie.

Pour quelques années et quelques centaines de Liégeois, l'ancien hôpital prend place au sein d'un réseau de lieux communautaires, créatifs et festifs locaux : le Carlo-Lévi, la Zone, la Soundstation, la Casa Nicaragua. Si la mémoire de cette période s'est rapidement perdue, son existence n'était ni secrète ni autarcique. Les occupants garnissent le porte-drapeau historique du bâtiment d'un étendard arc-en-ciel « Peace », tandis que certains se rappellent de l'exposition organisée en octobre 2007 ou de leurs participations à la brocante de Saint-Pholien, ouvrant les hautes portes de bois au quartier et poursuivant le marché dans l'allée interne pour le plaisir de ceux qui n'y avaient plus mis les pieds depuis longtemps.

La revente du site à Himmos SA mettra fin à cette occupation. Ce départ fut l'occasion, pour les occupants, d'organiser une dernière grande fête dans le bâtiment. Lors de ce « Dernier printemps à Bavière », le 21 mars 2008, plus de 500 personnes ont usé les planchers de leurs pas de danse, faisant résonner une dernière fois les hautes salles du bâtiment des clameurs de la foule. La société immobilière y installera ensuite son propre salon de vente et de présentation du projet. La décoration intérieure sera sommairement refaite à l'image de la marque, y compris par l'apparition d'un drapeau « Himmos » et l'exposition de quelques maquettes. Peu après, la faillite du projet Himmos et son rachat par Bavière Développement entraîneront la fin des efforts de pérennisation de l'immeuble iconique et, en définitive, son incendie en 2017.



Fig. 11 : Alexandre Radicchi (2008) Dernier Printemps à Bavière. Flyer d'exposition.

2004-2012 : UN NOUVEL ESPOIR

UNE STRATÉGIE INÉDITE : LOGEMENTS ET APPEL À INTÉRÊT

En 1996, un nouvel objectif est fixé pour Liège : le Collège communal vise 200.000 habitants pour l'année 2000, nécessitant la construction de milliers de logements neufs et redirigeant les priorités urbanistiques. Cet objectif, manqué, sera reconduit par la suite. En septembre 2004, Michel Firket, devient échevin de l'urbanisme et s'emploie à remplir cet objectif en misant sur la jeunesse, les parcs et l'accueil des familles en ville, une intention déclinée à Bavière où il y envisage des fonctions résidentielles et un grand parc. Le Collège communal actera un accord de principe sur cette intention fin 2004, faisant écho aux propositions de trois potentiels acheteurs du terrain et aux études immobilières soulignant le manque de logements familiaux à Liège.

Comme chez Arnould en 91, l'accord de principe associe le développement du terrain privé à une requalification du boulevard de la Constitution, incluant la démolition du hall omnispport. La composante publique du projet reprend aussi de l'ampleur, non plus sous forme d'infrastructures coûteuses, mais sous forme d'espaces publics de qualité, visant à valoriser les 250 à 350 logements et attirer un millier de nouveaux habitants. Une telle ambition n'avait plus vu le jour à Liège depuis la création de la Cité de Droixhe dans les années 60. Malgré un prix élevé de 6 millions d'euros demandé par Espace Bavière, cinq marques d'intérêt sont signalées par Firket en mai 2005, menant le Collège à fixer un prix définitif de 6.250.000 € pour éviter les surenchères et à édicter une charte d'urbanisme pour guider l'aménagement du site. C'est sur cette base que le Collège lance, de juin 2005 à mars 2006, une procédure inédite pour

le site : un appel à intérêt pour son réaménagement, doté d'objectifs clairs et de moyens à leur hauteur. L'appel à intérêt consiste ici à proposer des intentions en termes de montages financiers et d'orientations urbanistiques, paysagères et programmatiques qu'une équipe compte déployer pour acheter et aménager le terrain.

Le jury d'experts statue le 7 mars suivant envers la proposition de SA Himmos, menant à la vente définitive par Espace Bavière. La particularité du projet repose sur une attitude paysagère prononcée et une grande ambition résidentielle : 600 logements, pour un total de 1.500 habitants et un investissement de 100 millions d'euros, sont annoncés, soit près du double des intentions communales premières. Il s'agit alors d'un des plus vastes projets de logements en Wallonie.

DEUX PROJETS AU COUDE À COUDE

Avant de considérer le destin funeste de cet ambitieux projet, il convient de présenter les quatre projets en lice dans l'appel à intérêt. La procédure attirera en effet des équipes de qualité, chacune y investissant une énergie et un savoir-faire manifeste. Les propositions des bureaux Quadra (Janssens & Drooghmans NV) et Crea-a2o (Houben SA) ont peu fait parler d'elles, mais méritent ainsi quelques lignes. Les propositions de Baumans-Deffet et de l'association momentanée Anorak-DMT-Poponcini & Loontens (Himmos SA) au coude à coude dans les délibérations permettent aussi de rendre compte des potentiels alors attribués au site. Le rapport des urbanistes Sébastien Dujardin, Marianne Duquesne et Anne-Françoise Marique de 2016 fournit des informations précises au sujet de ces quatre projets.

Crea-A2O : « Porte de Bavière »

L'option retenue par Crea-a2o est de fixer de grandes idées adaptables, à commencer par un rythme d'espaces urbains tous différents qui structurent le nouveau quartier, dont une esplanade surélevée se projetant sur la Dérivation. Il s'agit ensuite d'étendre le tissu bâti existant sur l'entière du triangle en reproduisant des îlots d'habitation de faible hauteur et en concentrant des activités non résidentielles (PME, magasins) aux rez-de-chaussée, le long du boulevard et du quai (grandes surfaces, parking). Une volonté de ne pas fixer architecturalement les différents « blocs » répond au contexte d'incertitude, notamment économique, que les projets passés ont éprouvé. Par cette stratégie, il s'agit donc de rendre le projet aussi adaptable que possible aux aléas du marché immobilier liégeois et aux désirs fluctuants de la Ville de Liège tout en conservant des repères : le porche et la dentisterie.



Fig. 12 : Crea, a2o (2005). Réaffectation du site Bavière. Photographie de maquette. Propriété de a2o atelier voor architectuur en omgeving.

Quadra/Audex

L'attitude de Quadra, secondé de Audex, se construit en un ensemble piétonnier combinant un pôle résidentiel de trois îlots qui prolonge le quartier existant dans des typologies bâties relativement uniformes, mais abritant une variété de formes de logements (maisons mitoyennes, appartements de diverses tailles). L'ensemble s'articule autour de vastes espaces verts semi-publics, à l'image de la réalisation, alors récente, de l'ensemble Servatius du quartier Sainte-Marguerite, tandis qu'un pôle d'activités attractives (bureaux, PME, hall sportif) à la pointe nord du site et de part et d'autre du boulevard s'exprime par des architectures fortes se projetant sur la Dérivation. Une particularité du projet est de phaser la rénovation de la chapelle et du porche et de sa cour, reconvertis en halle de marché couverte d'une vaste verrière, devenant une locomotive commerciale et un symbole de renouveau.



Fig. 13 : Quadra Architecture & Management (2005). Réaffectation du site Bavière. Photographie de maquette.

Des similarités sont à signaler dans les deux projets. On y retrouve un même repos sur l'existant : les hauteurs et typologies bâties émanent du quartier environnant, les axes de circulation et de composition prolongent les rues historiques, et un espace public central est conçu dans les deux cas en réponse à l'ancienne maternité, asseyant sa monumentalité. Le porche et la chapelle sont aussi pensés comme des entités phares dont l'accès doit être public, au détriment du bâtiment de stomatologie, abattu. La faible hauteur bâtie entraîne cependant une urbanisation forte du triangle limitant la possibilité de grands espaces extérieurs. Les deux propositions, généreuses en espace de parking souterrain, limitent fortement la possibilité d'espaces arborés.

Les propositions des Liégeois Baumans-Deffet, et de Anorak-DMT-Poponcini & Lootens se reposent à l'inverse sur des hauteurs de bâtiment plus affirmées pour libérer le sol et créer de vastes espaces publics. Les deux projets profitent ainsi du caractère paysager de la Dérivation et de voie rapide du quai pour justifier le détachement aux hauteurs du quartier. Ils prônent une logique d'entrée de ville exemplaire symbolisée non pas par un seul élément émergent, une tour unique telle que prescrite dans la charte prescriptive établie par la Ville, mais par un haut front bâti, répondant aussi à la cité de Droixhe voisine.

Ces deux projets sont aussi les plus ambitieux en matière de logements, doublant presque la demande de la Ville (473 pour l'un, 590 pour l'autre) et minimisant les programmes annexes. C'est peut-être pour cette ambition, ainsi que pour la haute qualité des espaces publics proposés, que ces deux projets seront mis au coude à coude par le jury.

Baumans-Deffet : « Bavière 2021 »

Les deux équipes abordent cependant des stratégies différentes dans leurs propositions.

Le bureau Baumans-Deffet dissocie le triangle de Bavière en deux parties séparées par le prolongement de la rue Théodore Schwann. La partie sur le quai prolonge l'urbanisation du XIX^e siècle par des îlots résidentiels contemporains centrés sur de grands jardins collectifs. L'autre partie exploite des fonctions publiques au sein de trois édifices aux volumétries expressives – dont le porche et sa chapelle – qui définissent ensemble une vaste place minérale répondant à l'Académie Grétry. Le tout génère un aboutissement généreux, bien que peu structuré, au boulevard tout en composant un front bâti poreux et rythmé au quai.

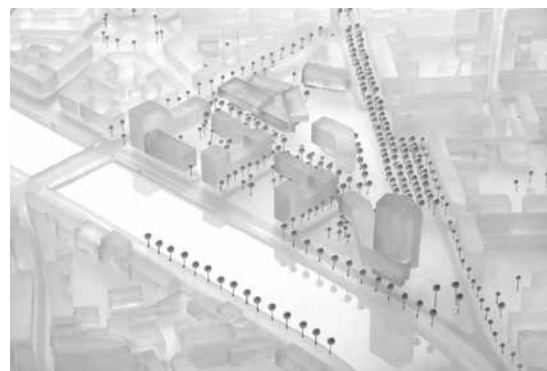


Fig. 14 : Baumans-Deffet (2005). Bavière 2010. Maquette



Fig. 15 : Baumans-Deffet (2005). Bavière 2010. Plan.

Mais la proposition du collectif dépasse ces seules intentions. Le montage économique du dossier est lui-même ambitieux, comme l'exprime la lettre de motivation adressée au jury : « [...] Comment, dans le cadre d'un projet immobilier d'envergure, ne pas s'engouffrer de manière singulière dans les profondeurs de préoccupations purement économiques ou esthétiques ? L'affaire est-elle rentable ? L'objet est-il séduisant ?

Une timidité sceptique et parfois moqueuse préserverait-elle avec bonheur le wallon d'une mondialisation aseptisée, d'une attitude stérile et légère consistant à déposer des objets construits parfois séduisants, mais souvent destructeurs d'environnements et de vies là où l'argent l'exige ou l'autorise ? Cette timidité aiderait-elle à ne pas nécessairement mettre en avant la chose ou l'homme créateur de la chose ? Cette timidité ne serait-elle pas simplement porteuse de générosité et d'attitudes équilibrées, respectueuses de l'homme, de l'autre ? Cette timidité préserverait-elle d'un extrémisme aux multiples visages ? Au vu de l'arrogance de certains, cette timidité ne serait-elle pas simplement juste ?

Mais elle ne sera plus sceptique, elle sera optimiste. Jamais moqueuse, mais fière.

Les entreprises composant ce consortium ont un ancrage régional fort, souvent depuis plusieurs décennies. L'esprit d'entreprise est basé sur des notions d'exigence et de savoir-faire. Elles sont recherchées et appréciées par des architectes réputés et des maîtres d'ouvrage exigeants pour lesquels tant une gestion et une exécution irréprochables des dossiers que la capacité à s'adapter aux techniques constructives les plus modernes priment. Ces entreprises entretiennent très activement un réseau dense et solide de sous-traitants spécialisés, assurant ainsi la transmission d'un savoir-faire aux générations à venir. De cette manière, ces entreprises participent activement et depuis longtemps déjà à la construction d'une Wallonie durable.

[...] Le défi concernant l'aménagement du site de Bavière correspond à la suite logique d'un processus entamé dont le maintien et l'amplification s'avèreront indispensables à la survie d'un métier, d'une culture d'entreprise... d'une Wallonie à la recherche d'un nouveau souffle. [...] »

L'ambition réside dans un refus d'une architecture trop démonstrative, et coûteuse, et une construction durable, à la fois sur les plans énergétiques que sur la contribution qu'elle propose à sa localité. En particulier, le montage économique, coordonnant de petits et moyens entrepreneurs locaux, est alors une démarche rare en général, et inédite dans l'histoire du site. Elle exprime la volonté d'acteurs locaux de reprendre la main sur le réaménagement de Bavière, après des années de projets espagnols, français et anglais. Elle s'appuie en tous cas sur la participation du réaménagement à une économie locale et à la sauvegarde d'un savoir-faire liégeois.

Conscient du risque de présenter une équipe sans expertise de gestion immobilière de grande ampleur, le groupe s'associera tout de même, en seconde phase, aux compagnies Servatius et QPark. Malgré cela, la proposition est rejetée, sur le fil, pour favoriser un candidat au montage plus classique, mais non moins ambitieux : la société Himmos. Concernant cette défaite, Arlette Baumans, co-fondatrice du bureau, relate : « Dans les entreprises, il y avait des ouvriers qui pleuraient ! Ils étaient tristes parce qu'ils se réjouissaient de participer à un tel projet. C'était aussi un peu la garantie de survie de ces entreprises, un souffle nouveau pour elles. [...] On faisait travailler des centaines de personnes qui aujourd'hui n'ont plus d'emploi », exprimant bien l'importance quasi vitale que pouvaient alors occuper de tels projets à Liège, pour ce type d'entreprises.

Anorak – DMT – Poponcini & Lootens

La proposition des architectes Anorak, DMT et Poponcini & Lootens (POLO) est, elle, portée par le groupe belgo-néerlandais Himmos. Les concepteurs y prennent le parti de mêler trois types de relations que le site de Bavière entretient avec son environnement, selon eux : une relation paysagère (collines au loin, Dérivation), une relation infrastructurelle (quai de la Dérivation) et une relation urbaine (quartier d'Outremeuse).

Cette intention se traduit d'abord dans l'articulation par de vastes espaces publics de cinq immeubles hauts et singuliers (8 à 18 étages) rythmant le quai de la Dérivation, et de bâtiments plus bas (3 à 6 étages), à l'échelle du quartier environnant, sur le reste de la parcelle. Comme chez Baumans-Deffet, cette

option cherche à répondre au caractère infrastructurel du quai, et d'utiliser Bavière comme une entrée de ville marquante. Ce caractère est ici renforcé par le choix d'utiliser des parkings semi-enterrés comme socle pour les immeubles hauts, créant un belvédère donnant sur la Dérivation au-dessus du niveau des voitures.

Le plan d'implantation est régi par la relation à la Dérivation vers laquelle les allées transversales offrent des perspectives depuis l'aboutissement des rues historiques donnant sur le boulevard de la Constitution. Cette prolongation des rues crée une trame au sein de laquelle se distribuent les immeubles bas et de nombreux espaces extérieurs, verts ou minéraux, publics et privés. Cédric Libert, responsable du projet pour Anorak, explique : « La qualité de la ville du XIX^e siècle, c'est de faire des



Fig. 16 : Anorak. (2006). Documents d'avant-projet. Plan. Annotations de l'auteur.



Fig. 17 : Himmos et al. (2006).
Documents de présentation commerciale. Maquette.

places. La qualité de la ville du XX^e siècle, c'est de faire des objets totémiques décrochés du sol. [...] Idéologiquement, ces attitudes sont en opposition, mais on a choisi à l'époque de travailler de façon à absorber les deux collages. » Trois places publiques sont créées : la piazza des Bonnes-Villes, autour de la chapelle, la place de l'Hôpital, un vaste espace minéral et végétal au cœur du site animé par des lieux commerciaux et de restauration, et le parc de Bavière, un espace végétal de plus de 5.000 m² surplombant la Dérivation.

Le programme entourant ces espaces est essentiellement résidentiel, à l'exception de cellules commerciales dans certains rez et une d'un hypermarché, rue des Bonnes-Villes. Le hall omnisport est aussi reconstruit face à l'Académie, laissant place à un parking arboré en entrée de ville. Le porche accueille, en sus de fonctions de restauration et de commerces, des ateliers, et la chapelle adjacente est reconvertie à un usage culturel, censée accueillir 200 personnes. Il forme par son angle une cour arrière semi-publique à laquelle fait face une crèche. Enfin, d'autres ateliers, associés à des fonctions culturelles, sont situés dans le bâtiment de stomatologie, restauré. Les logements sont répartis entre treize immeubles aux caractères différents, leur conception fine étant confiée à différents bureaux d'architecture liégeois, eurégionaux et internationaux de façon à « valider la vision d'une

ville multiple, diverse et métissée ». Toutefois, les documents de phase deux frappent par la précision avec laquelle chacun des îlots capables a été développé par l'équipe porteuse du projet. De nombreux lots ont ainsi fait l'objet de plans d'intérieurs précis, démontrant les potentiels de chacun en termes de spatialité intérieure et extérieure, tout en actant des transformations possibles si les circonstances l'imposaient. 590 logements au total sont prévus, incluant des logements étudiants, des maisons unifamiliales et des unités d'une à cinq chambres. Cette attitude atteste d'une diversité certaine des typologies proposées et des publics potentiellement accueillis, dont la possibilité de convertir une partie du parc immobilier en logements sociaux. Selon Libert, cette diversification fut d'ailleurs l'objet de nombreuses discussions internes avec le promoteur, permettant de stabiliser un équilibre financier entre les risques encourus par un développeur peu usé au marché liégeois, sur un terrain coûteux, et les bénéfices engrangés par la vente des appartements.

Le projet se déploie en quatre phases de construction déployées le long de l'axe de la Dérivation, poursuivant petit à petit le tissu bâti résidentiel existant. Comme l'explique Libert : « Organiser le projet en phases, c'était l'idée de se dire que ce territoire, de la rue des Bonnes-Villes à l'angle Constitution/Dérivation, on n'a pas du tout le temps le même rapport : d'un côté, on est déjà beaucoup plus au bout du monde que de l'autre. On a décidé de commencer par cette phase-ci pour être le plus proche de la phase habitable du tissu classique du XIX^e siècle. C'était à la fois une manière d'engager l'échelle architecturale la plus sobre des tissus bas, et de réaffecter les deux bâtiments. » La première phase concerne en effet la construction des îlots A, B et D, ainsi que la rénovation du bâtiment-porte C et de l'Institut de stomatologie J. Comme chez Quadrat et Audex, l'option est prise de rénover rapidement les bâtiments de l'hôpital, pour éviter leur décrépisement et ancrer l'identité du nouveau quartier dans l'histoire locale. Les autres phases se poursuivent par les immeubles en



Fig. 18 : Anorak (2007). Photographie de la pépinière vue depuis la dentisterie.

hauteur N, M et L puis E, F et G venant clôturer l'espace public principal. En dernière phase, les îlots I et K, la tour de 18 étages, auraient conclu l'ensemble. La construction du hall sportif était indépendante de ce calendrier de façon à garantir l'avancée du projet tout en permettant une flexibilité nécessaire à la Ville de Liège. Il est à noter que la volonté affichée était de garantir la qualité de l'aménagement des espaces publics durant toutes les phases de la construction : « En plus, ce qui est important si bien pour la vente que pour la qualité générale du site [...] Chaque phase prévoit son propre accès au site, ainsi que son propre espace vert [...] partiellement temporaires, mais toujours propres, nets et utilisables. »

Deux ambitions spécifiques distinguent cette proposition des autres candidats, mais aussi de l'ensemble des projets pensés depuis les années 80. D'abord, celui-ci fut le seul à réaffecter l'Institut de stomatologie après son abandon. Cette intention, et le réseau de personnes attachées à celle-ci contribueront d'ailleurs au long combat pour sa sauvegarde.

Anorak amorce là, en collaboration avec des enseignants de l'école d'architecture Saint-Luc, la mise en valeur des qualités architecturales et patrimoniales de cet édifice des années 30. Selon Libert, les raisons de cette conservation sont cependant alors moins une volonté de patrimonialisation que de « faire avec le monde tel qu'il est », c'est-à-dire prendre acte de ce qui est présent, et ne pas se contenter de le démolir pour de seules raisons esthétiques, l'édifice étant dans un bon état structurel. Cette attitude est alors relativement avant-gardiste et en tous cas exemplaire pour la région liégeoise et le site de Bavière.

Ensuite, l'implication du célèbre paysagiste français Michel Desvignes marque le projet d'une seconde ambition. L'objectif était de planter 500 nouveaux arbres sur le site au fur et à mesure des aménagements en amenant l'élément naturel avant l'élément architectural. Une pépinière devait être plantée le long du boulevard pour permettre aux arbres de pousser dans leur sol d'accueil, les individus les plus grands pouvant être replantés au fur et à mesure sur

le site, laissant le temps et l'espace aux autres de se développer. Ce principe était développé, mais jamais réalisé, par Desvignes depuis près d'une décennie. La pépinière fut plantée en mai 2007, faisant de Bavière le lieu d'une expérience alors inédite dans le parcours professionnel et intellectuel du paysagiste renommé. Par ailleurs, Bavière sera un des derniers projets de Bas Smet en tant que chef de projet pour l'atelier Desvignes avant qu'il n'ouvre en 2007 sa propre pratique, aujourd'hui internationalement reconnue.

Baumans-Deffet et Anorak-DMT-Poponcini & Lootens, font donc montre, face à l'appel à intérêt de la Ville de Liège, d'ambitions fortes et d'expériences inédites, l'une sur le montage économique, l'autre sur son attitude paysagère et architecturale. Elles peuvent se voir comme autant de tentatives salutaires de sortir du cycle vicieux dans lequel le site était plongé depuis 20 ans par une inventivité qui avait pu faire défaut dans les propositions précédentes.

La victoire de Himmos ne doit par ailleurs pas seulement s'interpréter à l'aune du Goliath de la multinationale écrasant le David du consortium liégeois. Le jeune bureau d'architecture Anorak, équipe motrice du projet était également très ancrée dans le tissu social liégeois, ses fondateurs étant eux-mêmes, pour partie, des anciens étudiants et collaborateurs de l'Institut d'Architecture Saint-Luc de Liège.

Les raisons du succès du projet de Himmos peuvent être attribuées à au moins trois causes. D'une part, celui-ci propose le plus de logements de tous les candidats, initiant un mouvement de grands projets résidentiels liégeois en prévision des augmentations démographiques. De plus, il est porté par un seul financeur, à la réputation solide, notamment après des interventions saluées sur le territoire anversoïse. C'est là, pour le jury et la Ville de Liège, une garantie de compétences et de la viabilité du projet face à des groupes de financeurs dont une partie peut toujours se retirer au cours du déve-

loppement, mettant à mal son équilibre. Enfin, les ambitions affichées et les qualités du projet permettaient de faire de Bavière une vitrine internationale du renouveau urbanistique liégeois. La qualité et le nombre des espaces publics offraient des respirations aux habitants d'Outremeuse, tandis que le choix de bureaux de conception renommés (DMT, Poponcini & Lootens, Michel Desvignes, Bas Smet, Artau, Georges-Eric Lantair) pour certains mis en compétition (Matador, mlzd, MDMA...) garantissait l'attrait et la diffusion de ces réalisations au-delà de la sphère liégeoise. Ces trois arguments furent si convaincants qu'ils permettront de faire accepter un nombre de places de parking restreint (1,5 p./ménage) contre les usages habituels (2 p./ménage), dégagant des surfaces vertes au sol et se reposant sur les modes actifs (mobilité piétonne, cyclable, transports en commun) à une époque charnière où cela était encore loin d'être la norme pour ce type de projet, alors aussi que de telles ambitions peuvent encore aujourd'hui inquiéter des décideurs publics.

Si le processus d'appel à intérêt fut, pour Liège et pour Bavière, exemplaire, les propositions en confrontation de grande qualité et le projet lauréat convaincant, des événements extérieurs mettront cependant fin, à nouveau, à un développement qui n'avait jamais été aussi proche de se concrétiser.

UN EFFONDREMENT INATTENDU

En 2006, cette initiative figurait pourtant parmi 49 autres présentées au sein de l'exposition « Projets urbains, la ville à venir » célébrant le renouveau urbanistique liégeois. À nouveau, Bavière se fait lieu d'espoirs dans une participation à la redynamisation économique et urbaine de la ville, aux côtés de la rénovation du théâtre de l'Émulation, du campus du Val Benoit, ou de l'axe urbain Guillemins-Médiacité, aujourd'hui réalisés en partie ou en tota-

lité. Des inquiétudes quant à la capacité de la ville à attirer les occupants d'autant de logements apparaissent cependant au même moment. Ainsi, Leks Verzijlbergh, directeur de la société de promotion Servatius, avertit sur le risque de concurrence de trois pôles de logements en développement sur le territoire liégeois : le quartier des Guillemins, la cité de Droixhe et l'aménagement de Bavière.

Les premières démolitions concernant les maisons jouxtant l'ancien Institut de stomatologie sont planifiées pour septembre 2006 et doivent précéder de peu la plantation de 500 arbres. Le début des travaux de construction est envisagé pour l'été 2007, pour une occupation des logements de première phase dès 2009. Les frênes prévus par Desvignes ne seront cependant plantés qu'en mai 2007, réduits à 350 faute de ressources en quantité suffisante. Malgré quelques oppositions locales, le permis d'urbanisme pour la première phase est octroyé par la Ville de Liège le 14 février 2008, suivi du permis de démolition des 6 maisons, le 31 mars 2008.

Parallèlement au processus d'octroi du permis, un autre enjeu interviendra en la matière du « Décret sols » de 2008, renouvelant les normes wallonnes de dépollution. Celui-ci impliquera pour le promoteur, sur demande la Ville, des analyses de sol puis un plan de réhabilitation des sols à hauteur de 5 millions d'euros, alourdissant d'autant le montage économique du projet.

La crise financière de 2007-2008 mettra la pression de trop sur cette situation toujours plus risquée. La crise réduit en effet le nombre d'acheteurs potentiels des logements futurs, mais surtout, amène Fortis Banque SA à retirer la garantie bancaire qu'elle assurait au projet, suite au démantèlement du groupe suivant ses importants investissements dans les *subprimes* américains. Himmos annoncera en conséquence la suspension du début des travaux en décembre 2008, espérant une reprise au printemps

2009, alors même que des opérations de terrassement avaient débuté le long de la rue des Bonnes-Villes. Malgré une tentative de la Ville d'attirer des investisseurs, le projet restera au point mort.

La décision finale viendra du groupe parent de Himmos, Heijmans. Affectée par la crise, la société néerlandaise annonce mettre fin à toute activité de promotion et de construction hors des Pays-Bas en avril 2009. Gardant espoir, le porte-parole de Heijmans Belgique affirme cependant encore : « C'est un très beau projet, on s'est battu pour l'obtenir, et on y tient. Si le marché reprend, que l'appétit des acheteurs retrouve un niveau normal et que les conditions de financement des banques s'améliorent, tout est possible. » Dans cette perspective, Michel Firket prolongera en janvier la validité du permis d'urbanisme octroyé jusqu'en février 2011, tout en menaçant le promoteur d'une taxe pour l'abandon du terrain. Malgré ces annonces, les travaux ne reprendront jamais, laissant derrière eux une pépinière de 350 arbres, boulevard de la Constitution, un vaste fossé, rue des Bonnes-Villes, et quelques affiches, dans le porche.

L'association de débat urbain urbAgora alors fraîchement fondée tentera ultimement de susciter un engouement en défendant la nécessité de sauver ce projet qualifié de « novateur » au sein d'une conférence organisée en juin 2010. En présence des acteurs clés, les qualités du projet étaient soulignées, ainsi que des possibilités de viabilisation, notamment par des mécanismes fiscaux. Cette initiative n'eut cependant que peu de retombées.

CONTRAPPOSTO 3 VERS UN BAVIÈRE CULTUREL

Avant d'aborder le dernier volet de l'histoire de cet abandon, ce contrapposto donnera un peu plus d'éléments humains quant aux personnes impliquées dans le projet Himmos, et la façon dont celui-ci put aboutir à la défense de la création d'un lieu culturel à Bavière, tout autre de celui que l'on connaît aujourd'hui.

ENTRE ARTS URBAINS ET OPÉRA

Le site, comme beaucoup de friches urbaines, a bien entendu attiré nombre d'artistes, graffeurs et photographes. Ceux-ci trouvent dans ces marges urbaines autant une source d'inspiration qu'une liberté pour pratiquer leur art sans contrainte, voire une opportunité d'embellir ce que l'on considère souvent comme des chancres.

Les graffeurs et les pratiquants de l'urbex ont pratiqué Bavière dès la fermeture de l'hôpital. L'arrivée de l'École Supérieure des Arts Saint-Luc dans la caserne Fonck, dès 2000, a cependant alimenté ces pratiques. Nombre d'étudiants ont ainsi utilisé ce site voisin comme sujet et support de leurs pratiques, parfois dans un cadre scolaire, mais surtout de façon spontanée. Des interventions se sont concentrées sur un mur, objet d'un ouvrage de l'ancien assistant parlementaire Marcel Conradt. Dans *Mur en Liège, mur en vie... : mur assassiné !*, l'auteur témoigne de 10 années de « graffs » sur le mur de protection de la chapelle Saint-Augustin et du porche. Ces nombreuses interventions graphiques ont amené la Ville de Liège à les tolérer et reconnaître, un temps, celui-ci comme mur d'expression publique. Une intervention au conseil communal par Conradt, puis la publication de l'ouvrage furent l'occasion de dénoncer le renoncement à cette tolérance, lorsque la Ville fit repeindre entièrement le mur en septembre 2010. Par la suite, le mur retrouvera d'autres interventions, illicites celles-là. Les chantiers récents, au cours de l'année 2021, ont cependant eu raison d'une partie conséquente de cet ouvrage : les gravats accumulés contre le mur ont mené à son effondrement partiel, remplacé par un simple grillage.

Ces pratiques artistiques se sont étendues à l'Institut de stomatologie à sa fermeture en 2001. Ses volumétries généreuses, ses formes travaillées et ses verrières, une fois empoussiérées, brisées, taggées et squattées, en ont fait un support idéal pour les photographies d'urbex. Son haut pan de mur aveugle, tourné vers le centre-ville et résultant des démolitions des maisons le jouxtant, fut aussi orné de la gigantesque inscription « SANGO », tenant de surnom au bâtiment au sein des cercles qui pratiquaient les lieux.



Fig. 19 : Cronet A. (2013). Sans titre.
Extrait de court métrage « Bave D'hiver », 00'43''



Fig. 20 : Bomal N. Intérieur de la dentisterie.

La fin de l'occupation précaire du porche, en mars 2008, ouvrira aussi la voie à son squat, et à ces pratiques artistiques. Encore aujourd'hui, quelques audacieux s'y immiscent pour photographier ou orner l'ancien hôpital de créations. Le lieu a toutefois mauvaise réputation, ramené bien souvent à la dangerosité des populations toxicomanes infestant supposément le lieu.

Les pratiques artistiques dites « urbaines » ou « sauvages » font donc partie d'une histoire culturelle de Bavière. En parallèle, des expériences plus formelles y ont vu le jour. En 2008, la perspective des travaux de rénovation de l'Opéra Royal de Wallonie amène l'institution à investir dans l'achat d'un vaste édifice temporaire de 1.100 places, le chapiteau ayant accueilli la Fenice vénitienne lors de ses propres travaux. Des oppositions citoyennes apparaîtront contre son installation sur l'esplanade Saint-Léonard, amenant à l'ériger à Bavière, en face de l'Académie Grétry. Le terrain sera asphalté en juin 2009, pour une construction durant l'été. Le terrain, prêté à titre gratuit par Himmos, recevra de nombreuses représentations et leur public jusque 2012, faisant singulièrement cohabiter deux pratiques culturelles distinctes : à Bavière, certains grappaient au son des opéras lyriques.

LA DENTISTERIE : UN COMBAT CULTUREL ET POLITIQUE

Mais le projet culturel qui a le plus fait parler de lui à Bavière, avant le pôle provincial, concerne l'Institut de stomatologie. En 1993, l'ISA Saint-Luc accueille la collaboration pédagogique et académique de Georges-Eric Lantair et Aloys Beguin au sein d'un cours fusionné d'atelier d'architecture et de recherches appliquées. Ceux-ci mettront les étudiants au travail dans la production de scénarios de requalification de sites en Outremeuse, dont l'ancien hôpital de Bavière. Cette démarche se concentrera dans la décennie suivante sur la reconversion du patrimoine architectural moderniste liégeois menacé, dont la dentisterie deviendra un élément pivot. La lettre de motivation de Lantair pour ce poste souligne déjà une philosophie de la prise en compte du « déjà là », et de sa capacité à se réinventer, loin d'une vision de simple conservation des bâtiments : « Les faits urbains et donc la spatialité urbaine sont des ferments actifs. Ils ne sont pas figés une fois pour toutes dans leur configuration. À ce titre, ils ne peuvent être enclos dans le seul champ de l'histoire. »

Début 2000, Cédric Libert, co-fondateur d'Anorak, collabore au sein de l'Atelier Georges-Eric Lantair, puis comme enseignant aux côtés des deux confrères. Il n'est pas anodin que le seul projet abouti pour Bavière conservant la dentisterie soit mené par Libert, membre d'un réseau liégeois défendant la reconversion du bâti existant et la protection du patrimoine moderniste. Pensé comme un futur lieu culturel et artistique, le bâtiment allait pouvoir naître rapidement, et prolonger ces enseignements.

La mise à l'arrêt des investissements de Himmos allait avoir raison du projet, mais pas de cette idée. En 2008, le collectif citoyen « Liège 2015 » mené par François Schreuer et Alain De Clerck défend la candidature de la ville comme capitale européenne de la culture en collectant 22.000 signatures d'habitants de la commune, contre l'avis de la majorité politique. Le bourgmestre Willy Demeyer leur proposera finalement de renoncer au dépôt de la candidature contre la promesse de développer structurellement le secteur culturel et associatif, en particulier de consacrer la dentisterie à un « institut de soutien aux arts émergents ». La polémique qui s'ensuivit amena finalement des membres du collectif à déposer ces signatures, rompant formellement l'accord.

Les deux dynamiques – celle des enseignants de Saint-Luc et celle du milieu associatif culturel – se retrouvent en 2012 en réaction au dépôt du permis de démolition du bâtiment par Himmos peu avant la vente du terrain. Un forum sera d'abord organisé le 2 mai 2012 par Béguin et Lantair, en partenariat avec la Cellule Architecture de la Fédération Wallonie-Bruxelles, les services de l'Urbanisme de la Ville de Liège et le nouveau « Collectif dentisterie », mené par Alain de Clerck et François Schreuer. Y seront présentés, à destination des nouveaux acquéreurs du terrain, les qualités du projet Himmos-Anorak ainsi que des scénarios de sauvetage

et d'évolutions possibles de celui-ci devisés par les étudiants de la Faculté d'Architecture, dont Florence Modave qui avait remporté l'année précédente la seconde place du European Architecture Prize pour sa proposition. Malgré le peu de suites données à ce forum, Alain De Clerck déclarera l'ancien Institut de stomatologie constituer un endroit parfait pour y établir la Maison de la Création promise dans le précédent accord de majorité de la Province, amenant un nouvel acteur public sur le devant de la scène. Quelques mois plus tard, une partie des acteurs de ce forum se retrouveront dans le collectif « Dentisterie.be ». Le collectif défend alors l'intérêt patrimonial du bâtiment et sa capacité à accueillir tantôt un « phare culturel eurégional », tantôt les locaux de la nouvelle Faculté d'Architecture. La mobilisation mènera le fonctionnaire-délégué à suspendre la demande de permis de démolition, le temps que le nouveau promoteur précise ses intentions pour le site.

En parallèle, Beguin et Lantair alimenteront ce mouvement au travers de leur atelier pédagogique « XX^e – Reconversion » de 2013 à 2017. La dentisterie, entre autres bâtiments, y sera étudiée en profondeur et des visuels frappants produits. Ces travaux seront défendus publiquement : les professeurs organisent en 2016 un événement dans l'édifice, où ils réaffirment sa stabilité structurelle, une estimation des coûts et son potentiel de réaffectation avant une conférence du célèbre architecte activiste espagnol Santiago Cirugeda. L'écrivaine Caroline Lamarche résume ainsi l'événement :

Investir, de nuit, l'ancienne Dentisterie de Bavière (débarrassée pour l'occasion du gros des déchets abandonnés par les squatteurs), admirer la façade de style Bauhaus illuminée par des lumières changeantes, rouges, jaunes, vertes ou bleues, monter dans une semi-obscurité entre des murs ornés de graffitis, s'installer dans un auditoire décrépit aux sièges sommairement dépoussiérés, attendre qu'un ordinateur se montre docile au PowerPoint préparé par des étudiants en architecture... l'excitation monte, et le froid. Pour le néophyte frigorifié, la Dentisterie qui paraissait, de jour, dans un état désespéré, se voit magnifiée par cette mise en scène nocturne aussi magique qu'étrange.



Malgré le sursis accordé, un projet de réhabilitation ne verra jamais le jour, et aucune mesure de préservation du bâtiment ne sera mise en place. Le nouveau promoteur, en la personne de son directeur, Daniel Bacquelaine, plaidera ainsi un faible intérêt patrimonial, un état structurel problématique, et un coût de rénovation élevé pour balayer les inquiétudes formulées par Aloys Beguin quant à la dentisterie, lors de la réunion d'information publique du 16 avril 2016 tandis qu'aucune intégration au nouveau pôle provincial ne fut considérée dans son développement.

Un dernier permis de démolition est signé le 17 janvier 2018 par le bourgmestre en suite d'un appel du commissaire en chef de la police qui y relevait trois décès survenus en six mois et la présence de toxicomanes. Cette décision suscite une résurrection particulièrement remarquée de ce combat. D'une part, François Schreuer, en tant que conseiller communal, réclame un délai suspensif à la Ville de Liège pour établir un projet de sauvegarde du bâtiment centré sur des fonctions associatives et culturelles. Alain De Clerck, ensuite, occupe les alentours du bâtiment et entame une grève de la faim, donnant l'occasion d'une manifestation d'une centaine de personnes. Durant neuf jours, l'artiste enchaîne les prises de parole et lance une pétition récoltant plus de 2.000 signatures, poussant la Commission royale des Monuments, Sites et Fouilles à introduire une demande de classement du bâtiment qu'elle juge « non négligeable dans l'histoire de l'architecture du XX^e siècle en Wallonie ». Le ministre du Patrimoine René Collin rejettera le dossier sur base d'un rapport négatif de l'AWaP, affirmant que l'édifice possède « une rareté nulle, un intérêt architectural faible ». En cause, notamment, la dénaturation de sa forme d'origine par un rehaussement dans les années 70. En réaction, Alain De Clerck annoncera sa propre immolation par le feu. L'action se contentera cependant d'un événement festif et les démolitions démarreront le 19 avril 2018.

Bien avant qu'un pôle culturel provincial ne soit envisagé, Bavière recouvrait déjà plusieurs destins culturels aux yeux de certains Liégeois. Que ces initiatives soient spontanées, à travers les arts urbains, institutionnelles, à travers l'Opéra de Liège, ou de nature plus associative, à travers les mobilisations quant à la dentisterie, des imaginaires de création peuplaient bien ce lieu à l'abandon qui allait bientôt connaître de grands changements.



Fig. 23 : Bomal N. Démolition de l'Institut de stomatologie (2007/2018).

2012-... : LA CULTURE COMME MOYEN

NOUVEAU RACHAT ET NÉGOCIATION SUR FONDS PUBLICS

Face à la situation stagnante du réaménagement du site, le Collège de la Ville de Liège se retrouve, à sa rentrée de 2010, dans une situation délicate, qualifiée d'immobilisme par les oppositions écologistes et libérale.

Une solution sera construite au cours de l'année 2011. Le 2 février, la Ville fait inscrire le site de Bavière en SAR (Site À Réaménager), une disposition légale facilitant le réaménagement de ce site pollué, notamment dans une perspective de constructions de logements avant de mettre en relation Heijmans avec la société de consultance Idée SPRL, dirigée par Didier Donfut. En janvier 2012, Heijmans mandate cet organisme, en collaboration avec Wallonie Promotion et Communication SA, dirigée par Michèle Lempereur, pour trouver un repreneur. Cette collaboration mènera à un accord pour l'acquisition du terrain par Galère, Kairos et Thomas & Piron le 20 janvier. Cet accord tombe idéalement, pour la majorité communale, six mois avant le scrutin communal, un accomplissement qui sera défendu par le premier échevin Firket lors de la présentation du bilan de législature, en juin. Le projet vise alors à créer un quartier multifonctionnel censé conserver les grandes orientations approuvées par les pouvoirs publics sans reprendre le projet Himmos tel quel. Le consortium envisage alors un investissement de 200 millions, pour des réalisations se terminant en 2022 et un développement de 400 à 500 logements. Dès ses débuts, l'investissement public se joint à l'investissement privé pour viabiliser le projet. L'Université y planifie l'installation de sa faculté d'architecture, puis l'extension de ses services de sciences dentaires dès mars 2012. Du côté de la Ville, au projet de reconstruction d'un hall

omnisport, s'ajoutent les possibilités d'une crèche et d'une maison de repos. Enfin, en octobre suivant, la société Kairos se désiste au profit de Ogeo Fund. Le fonds de pension des intercommunales liégeoises, une manne d'argent public, en vient à assurer la garantie financière du projet, quand bien même la direction du projet reste résolument privée.

Malgré cela, l'équilibrage financier et programmatique demeure complexe, et prendra plusieurs années de travail. En attendant, ce nouveau projet pour Bavière se fait une occasion de plus pour la Ville de Liège de redorer son blason urbanistique. L'initiative fait ainsi partie des « 12 projets métropolitains » du plan de ville 2012-2022 publié en mars 2013 tandis que les oppositions libérale et écologistes dénoncent un effet d'annonce, allant jusqu'à mentionner Bavière, en septembre 2014 parmi « douze travaux qui reculent ».

UNE SOLUTION EUROPÉENNE CONTRAIGNANTE

Ce sera finalement les fonds européens FEDER qui permettront de dynamiser le projet. Deux candidatures à Bavière sont pressenties lors de l'appel à projets pour ces financements publics, en mars 2014 : l'édification d'un musée dédié à Georges Simenon, ensuite abandonné, et le déplacement de la bibliothèque provinciale des Chiroux. Le projet provincial n'était pas récent : la rénovation des bâtiments existants avait déjà été envisagée dans le cadre de l'appel précédent, mais rejetée, en partie car elle ne concernait pas une nouvelle construction. Dès 2013, des réflexions s'engagent quant à une implantation sur un autre site : Tivoli, place de l'Yser, Bavière... En définitive, le dernier sera choisi pour sa proximité à des lieux culturels et créatifs liégeois (ESA Saint-Luc, Manège Fonck, quartier Nord...) et le peu de

contraintes qu'imposait un site étendu et excentré. Cet élan amènera le promoteur à produire à l'été 2013 de nouvelles esquisses. Ce plan divise alors le terrain en lots distincts, avec peu de considération pour les aspects architecturaux ou le caractère des espaces publics créés entre les masses bâties. Il articule par ailleurs de nombreuses fonctions publiques (Université, bibliothèque, hall sportif, crèche, commissariat, école) aux logements. La bibliothèque, futur pôle culturel, est alors pensée comme un édifice traversant s'ouvrant vers l'Académie Grétry et la rue des Bonnes-Villes.

Après négociations, ce plan sera rapidement revu pour tourner la bibliothèque vers l'Académie, tout en cherchant à profiter du seul lien au paysage de la Dérivation que le masterplan offrait. Une division

parcellaire sera actée en ce sens en février 2014. Il faut noter la forme particulière tracée pour cette parcelle, qui conditionnera le reste du projet et fixera l'avenir du site. Celle-ci se définit par son vis-à-vis à l'Académie Grétry, un axe arrière prolongeant le tracé de la rue Théodore Schwann, un axe parallèle à la rue des Bonnes-Villes et deux axes perpendiculaires au boulevard de la Constitution de façon à délimiter une surface au sol nécessaire à l'implantation. En résulte une forme irrégulière relativement contraignante pour le projet de pôle culturel, mais aussi pour les formes d'urbanisation possibles du site, cadénassant en quelque sorte le cœur du triangle. Seules les pointes en deviennent des aires capables mobilisables, dont la forme est, par géométrie, contraignante, et dont une est déjà occupée par le bâtiment-porte et la chapelle Saint-Augustin. Dans ce cadre, l'intégration du bâti-



Fig. 24 : Hennau L. (2015). Situations cadastrales. Dans Pluris SCRL, Étude des incidences environnementales. Urbanisation du Site de Bavière, p. 220.



Fig. 25 : AGDP (2023). Extrait du plan parcellaire cadastral. CADGIS, SPF Finances.

ment de la dentisterie devient la contrainte architecturale de trop pour l'équipe de conception, justifiant une démolition déjà appelée de leurs vœux par les investisseurs. Par ailleurs, cette division parcellaire influente, en étant dépourvue de relation au quai de la Dérivation, rendra ce rapport paysager difficile, en particulier en comparaison à celui de Himmos, structuré par cette relation.

Plus assurée quant à ce possible du financement européen, la Province fera inscrire à son budget extraordinaire de 2015 3,25 millions d'euros pour l'achat de ce terrain à Bavière quelques mois après le dépôt de sa candidature. Le projet, estimé à 40 millions d'euros plus 6 millions pour l'aménagement des abords, dépasse la seule bibliothèque, établissant un « pôle économique et culturel » articulant le plus important centre de documentation wallon, une maison de la création et une pépinière d'entreprise dédiée aux entreprises du numérique.

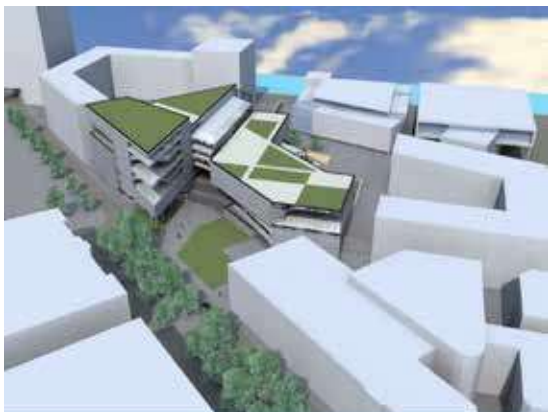


Fig. 26 : Services techniques, Province de Liège (2015). Esquisse de modélisation 3D.

Cette annonce, et notamment les visuels liés, amènera l'ASBL urbAgora, à réclamer que le projet soit soumis à un concours d'architecture plutôt que confié aux services internes, conformément aux pratiques usuelles de la Province de Liège. Paul-Emile Mottard, député provincial en charge de la culture, défendra en retour la capacité des services techniques, et le coût qu'engendrerait un tel concours, soulignant qu'en l'absence des résultats de l'appel FEDER, le tout restait hypothétique. Les résultats positifs de l'appel, diffusé en mai 2015, permettront à la Région wallonne d'octroyer un total de 28,5 millions au triple projet de « centre de ressources », de pépinière d'entreprise et de maison de la création. S'en suivra l'acquisition du terrain, divisant le site en deux propriétaires distincts : la Province de Liège et Foncière de Bavière.

Cette annonce sera rapidement suivie de la diffusion par urbAgora d'une lettre ouverte signée par 120 personnalités belges et internationales réclamant ce concours. La Province ne fera pas suite à cette interpellation, soucieuse de limiter des budgets et des temporalités désormais contraintes par les objectifs européens. Paul-Emile Mottard déclare ainsi compter sur « une émulation interne pour produire un bâtiment emblématique » pour des raisons budgétaires.

UN PROJET PRIVÉ TRÈS PUBLIC

Le projet d'aménagement du site se recompose donc autour de cette locomotive culturelle. Le premier projet, présenté en avril 2016, entend conserver le bâtiment-porte, la chapelle Saint-Augustin et trois arbres remarquables, favoriser les liaisons au paysage de la Dérivation et mettre en valeur le bâtiment de l'ancienne maternité. On retrouve dans le plan un grand nombre des options prises dans des projets préalables : prolongation de la rue Théodore Schwann, création d'une place face à l'Académie Grétry, démolition de la dentisterie et du hall omnisport, hauteur de bâtiment croissante au fur et à mesure que l'on s'approche des quais. En particulier, une tour de 70 à 88 mètres de hauteur est envisagée à la pointe nord-est, tandis qu'un geste architectural d'une trentaine de mètres doit prendre place à la pointe sud-est.

Le projet, conçu par les bureaux Assar et Audex, se divise en 7 lots : CHU/ULG Institut de dentisterie. (lot A : réhabilitation du bâtiment-porte), pôle de déve-

loppement culturel (lot B), résidences étudiantes de 450 kots (lot C), crèche, commissariat, centre sportif et résidence étudiante (lot D), Haute École provinciale (lot E) et 299 à 358 logements (lots F et G), érigés sur un parking de 1.050 places. Ces parkings, souterrains ou demi-enterrés, impliquent une dévégétalisation de la majorité de la surface du site et la surélévation d'une partie des bâtiments par rapport à la rue, dont le pôle culturel. L'investissement est alors estimé à 150 millions d'euros par UrBaLiège dont l'administrateur-délégué, Yves Bacquelaine, affirmera qu'il s'agit du plus grand projet privé liégeois depuis 1900.

La rupture aux grandes orientations urbanistiques du projet Himmos est considérable. La part de logement est réduite de près de la moitié, mais condensée sur les quais, occasionnant l'augmentation de la hauteur des bâtiments. Le nombre de parkings est augmenté, en correspondance avec une part majoritaire de programme public, et la dentisterie est démolie.

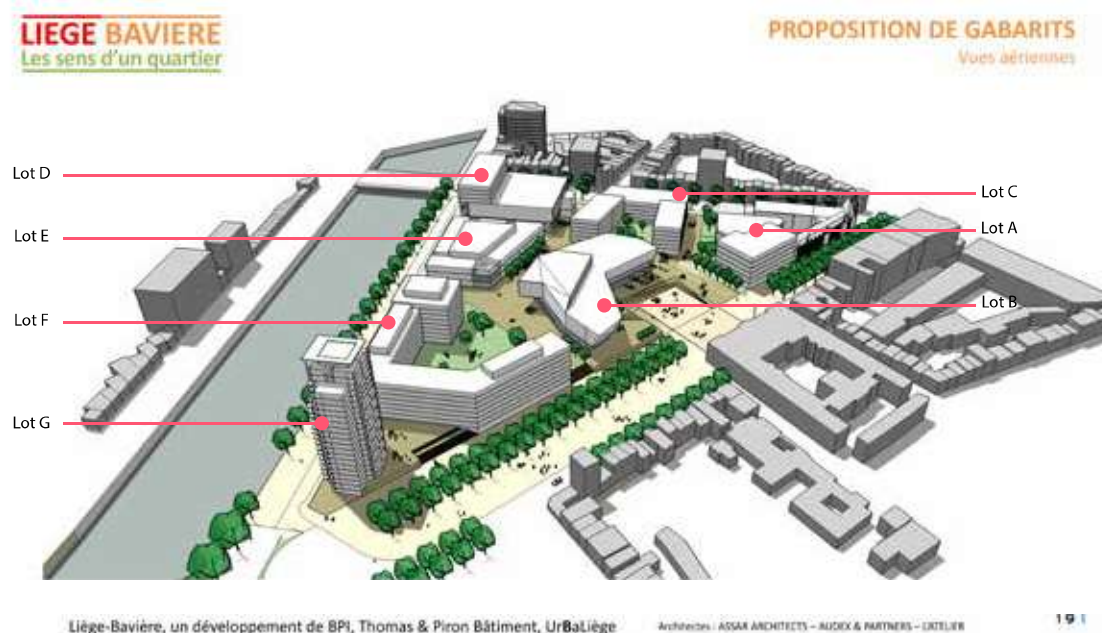


Fig. 27 : Bavière Développement (2016). Modélisation 3D du master plan. Annotations de l'auteur.

La place du paysage et des espaces publics, centrale dans le projet Himmos, est ici réduite à une part congrue. Notamment, les liaisons paysagères vers la Dérivation se résument à un dégagement occupé par une rampe de parkings, offrant une vue depuis le pôle culturel. Enfin, le choix de l'équipe de conception (Assar, Audex et L'Atelier, trois bureaux belges importants, mais peu publiés ; les équipes techniques de la Province) témoigne d'une ambition plus restreinte que celles abordées par le précédent promoteur, convoquant à la fois des bureaux internationalement reconnus et des agences de jeunes prometteurs.

Les réactions à cette présentation seront nombreuses. L'étude d'incidences les synthétisera en 46 points de questionnements et 10 thématiques. Un point saillant de ces interrogations, souligné par l'étude, est une absence d'espaces extérieurs de qualité et un manque de définition du statut privé ou public de ces espaces, qui trouveront quelques réponses dans la seconde mouture du projet, contrairement à d'autres options avancées par l'étude.

Avant qu'un projet amendé ne soit présenté, Bavière sera encore un sujet médiatique à trois reprises. En suite des révélations de la très médiatique « affaire Publifin », deux journalistes publient d'abord des articles mettant en cause le projet. Joël Matriche, en mars 2017, soulignera la plus-value qu'a connue le terrain depuis son abandon (multiplication par 3,5 du prix par mètre carré entre l'achat de Espace Bavière et celui de la Province) et l'identité du financeur principal du projet, Ogeo Fund, le fonds de pension de Publifin. La polémique concerne globalement le repos des pouvoirs publics sur un développeur privé pour la création de nombreuses infrastructures publiques destinées à un rachat à prix fort par ces pouvoirs, alors même qu'une partie conséquente de l'investissement provient d'un fonds public. Est aussi mise en cause l'annonce de la construction de ces différents projets par ce développeur avant que tout marché public n'ait pu voir le jour, questionnant le caractère démocratique de la démarche.

Le second journaliste, David Leloup, publiera en juin 2017 un dossier sur les investissements d'Ogeo Fund pour la revue *Dérivations* dans laquelle Bavière est une figure récurrente, et le vecteur d'alliances politiques et économiques mises en cause. Parmi ces alliances multiples, l'intervention d'Ogeo Fund y est lue comme un sauvetage « électoral » du projet. En effet, rapidement après l'annonce du rachat, début 2012, le groupe BAM se retire du consortium suite à un manque de liquidités, menaçant une nouvelle fois la viabilité du réaménagement iconique quelques mois à peine avant les élections communales. L'arrivée surprise d'Ogeo Fund dans le groupe sera annoncée le 4 octobre, soit dix jours avant le scrutin, participant à la santé politique de la majorité socialiste. Cette mise en lumière comme les autres suspensions entourant le montage du projet n'entraîneront pas de poursuites particulières concernant Bavière. Elles contribueront cependant à colorer l'initiative de rumeurs d'opacité et de tractations douteuses qui s'ajoutent au passé chahuté du dossier.

Ces révélations porteront d'ailleurs l'ingénieur-architecte Pierre Arnould à publier, en 2017 et 2018, une alternative permettant la mise en place d'un vaste parc public à Bavière plutôt qu'un projet auquel il n'accorde « aucune approche mûrement réfléchie en termes d'urbanisme ». Il s'en prend ainsi à la programmation du pôle culturel, qu'il entend remanier : « tout porte à croire qu'il fût l'objet de manœuvres spéculatives, les intérêts convergents entre la direction d'Ogeo fonds [sic] et la présidence du Collège provincial de Liège n'étant plus à démontrer » selon lui.

Arnould propose une « Nouvelle donne », fondée sur une conservation de la programmation initiale tout en créant un vaste parc public. Dans une stratégie similaire à son premier projet pour le site, il concentre une part importante des programmes publics (pôle culturel, école provinciale et services, CHU) dans une infrastructure, une tour hors norme et emblématique de 50 étages. Il combine à cette tour la mise en souterrain de la section du quai de la Dérivation

comprise entre l'Institut Malvoz et la trémie du pont de Bressoux, ainsi qu'une série de bâtiments résidentiels ceinturant le triangle et cadrant l'ouverture du parc vers le canal. La perte des surfaces bâissables au profit du parc est compensée par l'autorisation de construire sur le domaine public, occasion de restructurer la fin du boulevard de la Constitution. À cela est combinée la proposition d'un ouvrage en sous-sol de 5 niveaux visant à recevoir des surfaces commerciales et un parking-relai d'un millier de véhicules. Les bâtiments existants, y compris la dentisterie, sont voués à la rénovation, la bibliothèque Chiroux, séparée du programme de pôle culturel, occupant le bâtiment-porte. Il amendera en 2018 cette orientation pour prendre en compte la répartition cadastrale actée et les délais européens liés au budget FEDER en conservant le pôle culturel tel quel, tout en le situant dans un ambitieux parc public. Dans les deux cas, le site se voit structuré selon l'axe

de composition originel de l'hôpital et celui de la rue Theodore Schwann et s'emploie à ouvrir le parc public aux berges de la Dérivation.

Arnould propose une « Nouvelle donne », fondée sur une conservation de la programmation initiale tout en créant un vaste parc public. Dans une stratégie similaire à son premier projet pour le site, il concentre une part importante des programmes publics (pôle culturel, école provinciale et services, CHU) dans une infrastructure, une tour hors norme et emblématique de 50 étages. Il combine à cette tour la mise en souterrain de la section du quai de la Dérivation comprise entre l'Institut Malvoz et la trémie du pont de Bressoux, ainsi qu'une série de bâtiments résidentiels ceinturant le triangle et cadrant l'ouverture du parc vers le canal. La perte des surfaces bâissables au profit du parc est compensée par l'autorisation de construire sur le domaine public, occasion de

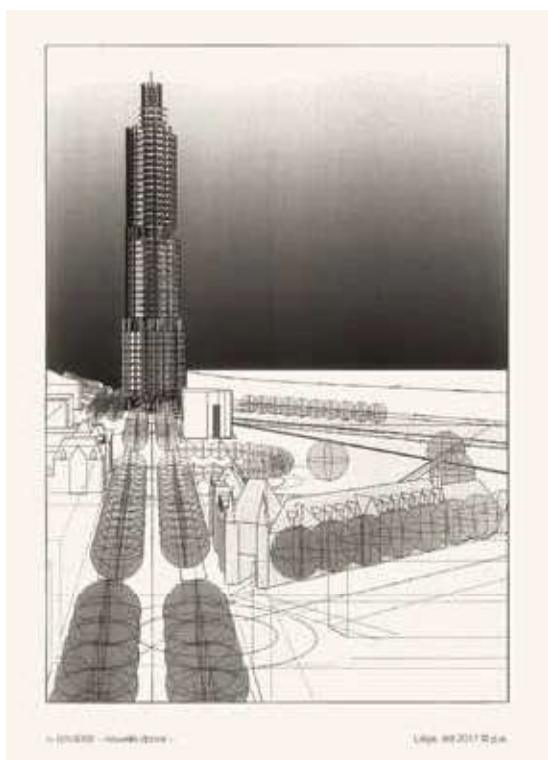


Fig. 28 : Arnould P. (2017). Visualisation 3D

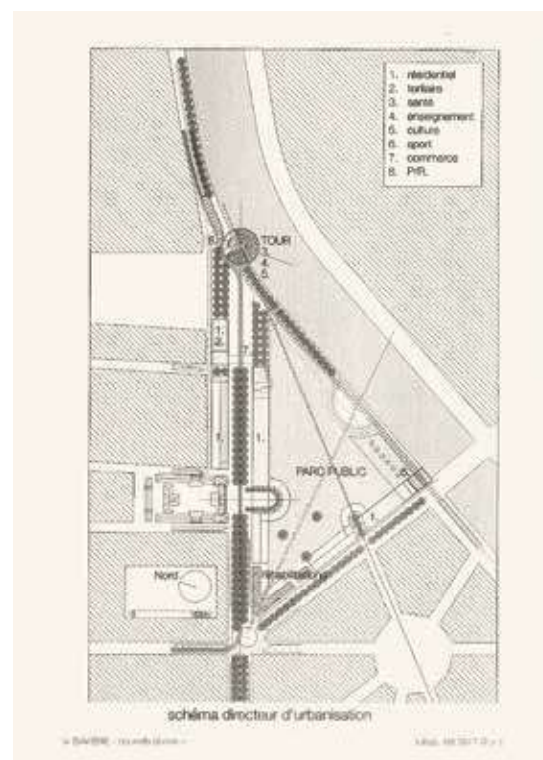


Fig. 29 : Arnould P. (2017). Plan

restructurer la fin du boulevard de la Constitution. À cela est combinée la proposition d'un ouvrage en sous-sol de 5 niveaux visant à recevoir des surfaces commerciales et un parking-relai d'un millier de véhicules. Les bâtiments existants, y compris la dentisterie, sont voués à la rénovation, la bibliothèque des Chiroux, séparée du programme de pôle culturel, occupant le bâtiment-porte. Il amendera en 2018 cette orientation pour prendre en compte la répartition cadastrale actée et les délais européens liés au budget FEDER en conservant le pôle culturel tel quel, tout en le situant dans un ambitieux parc public. Dans les deux cas, le site se voit structuré selon l'axe de composition originel de l'hôpital et celui de la rue Théodore Schwann et s'emploie à ouvrir le parc public aux berges de la Dérivation.

Si cette proposition trouve un écho dans la presse, eu égard au caractère spectaculaire de sa tour emblématique, elle n'aura par contre aucun effet connu sur les aménagements prévus et ne fera pas l'objet de commentaires de la part des porteurs de projet. Pour cause, l'utilisation de la voirie régionale du quai aurait impliqué des négociations difficiles, le gabarit exceptionnel de la tour aurait pu aisément être contesté par de nombreuses personnes et le calendrier prévu par Bavière Développement en aurait été largement affecté.

Malgré ce contexte chahuté, les diverses recommandations de l'étude d'incidences mèneront le promoteur à présenter un projet modifié le 29 juin 2017. Quelques différences notables sont à signaler vis-à-vis de la première mouture. Le pôle culturel est avancé sur la voirie, de façon à créer un appel depuis le boulevard et à libérer un espace public plus grand au cœur du triangle. Le niveau projeté du site est également abaissé par une gestion des parkings exclusivement souterraine. Les îlots des pointes N-E et S-E sont retravaillés de façon à favoriser une mixité de fonctions, intégrer une résidence-service et mieux séparer les espaces extérieurs privés et publics. Enfin, l'extension du porche de Bavière est retravaillée dans un nouveau volume.

L'inclusion tardive du bureau de paysagisme Frys entraînera également un retravail des abords du pôle culturel, en particulier en ce qui concerne les limites entre les parcelles provinciale et privée. La différence de niveau et l'étendue minérale de la vaste terrasse arrière, conséquence du parking souterrain, s'articulent ainsi au reste du site par une bande de jardins publics, quelques banquettes et de nouveaux alignements d'arbres.

Du côté de la Ville de Liège, les intentions se sont également précisées. Une grande esplanade piétonne, qualifiée de « rambla », est projetée le long du Boulevard de la constitution, menant au parvis du pôle culturel, puis à un parc arboré, là où se tient encore le hall sportif, à l'ombre des proéminences du pôle et de la tour résidentielle. Une passerelle piétonne est également annoncée s'élancer vers le quartier de Bressoux, de façon à mieux relier les deux rives. Au pied du porche de Bavière, le carrefour est rétréci pour laisser la place à un parvis annonçant l'ensemble piéton qui le suit. Ce projet de réaménagement sera présenté le 30 avril 2018 au conseil communal, sur base d'un subside FEDER supplémentaire de 4,5 millions d'euros.

C'est aussi lors de cette séance que se révélera un peu plus le projet du pôle culturel. Notons néanmoins le caractère démonstratif de son architecture, visant à contraster aux bâtiments de Assar plus sobres et à démarquer cette institution publique du reste des fonctions. Elle se marque en particulier par une vaste résille métallique faisant office de pare-soleil et un décrochement dégageant des vues vers la Dérivation et l'accès au parking souterrain.

Trois demandes de permis sont déposées lors de l'été 2017 puis avalisées en mars suivant concernant le pôle culturel (Province de Liège), l'aménagement des abords et des voiries internes du site (Bavière Développement) et celui des espaces publics l'entourant (Ville de Liège), permettant au promoteur privé de déposer en juillet 2018 un second permis portant

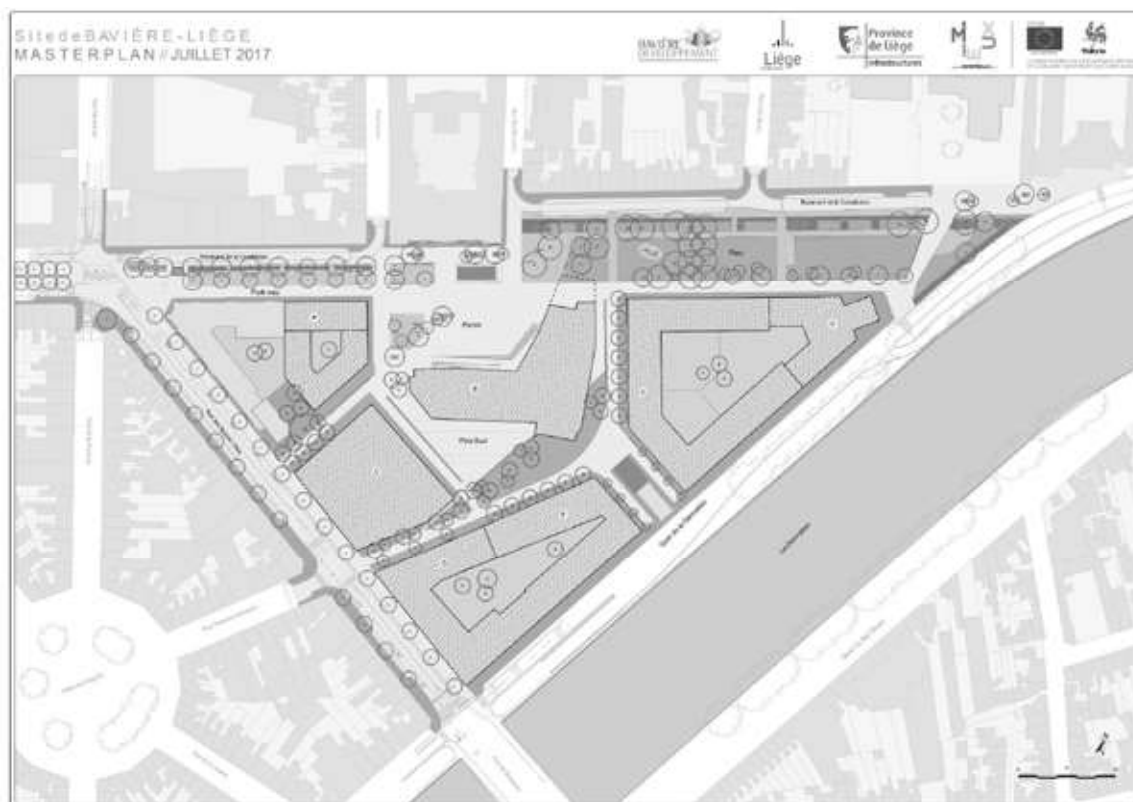


Fig. 30 : Bavière Développement (2017). Master plan.

sur la construction de l'îlot D, soit cinq immeubles de logements et une crèche situés à l'angle de la rue des Bonnes-Villes et du quai de la Dérivation. Des revendications portées par la plate-forme de vigilance citoyenne Bavière.be susciteront 493 réclamations de citoyens au sujet de ce permis. En suite, le Collège remettra un avis favorable conditionné le 30 novembre 2018, faisant amender le projet qui recevra un avis favorable en décembre 2019 et un octroi en mars 2020. Il lui sera demandé notamment de réduire l'aspect massif du bâtiment, de diminuer de 2.000 m² la surface habitable, conformément aux projections du masterplan, d'augmenter le nombre de logements traversant et d'augmenter le nombre de places de parking public. Cet avis s'accompagnera de l'imposition de charges d'urbanisme visant à faire financer par Bavière Développement la construction d'une passerelle cyclopédestre vers le quartier



Fig. 31 : Province de Liège, services techniques (2017). Modélisation 3D.

de Bressoux. Les conditions de réalisation de ce pont étant alors encore floues, ces charges seront déplacées vers la détermination d'un prix quant au rachat public de la crèche intégrée aux bâtiments.

BAVIÈRE MAINTENANT... ET DEMAIN ?

Suite aux permis déposés, le premier coup de pelle est mis pour la construction du pôle en avril 2019, qui a peu à peu fait émerger l'imposant édifice au-dessus du boulevard, actant une fois pour toutes aux Liégeois que le site allait véritablement retrouver une affectation majeure au cours de l'année 2023.

Le chantier des espaces publics entourant le site démarrera, lui, par les premières opérations de rénovation de la rue des Bonnes-Villes en mai 2019, suivie de celles du carrefour Constitution/Ransonnet et de la portion du boulevard comprenant la vaste espla-

nade marquant l'entrée du pôle, juste à temps pour son ouverture, avant que les travaux de la « rambla » ne se poursuivent, selon toutes attentes, sur le reste du boulevard. Restera à créer le parc public promis, à la place du hall omnisport voué à la démolition, et à le poursuivre par une passerelle cyclopédestre à un horizon indéterminé.

Du côté de la construction privée, les perspectives sont plus floues. Le chantier de l'îlot D et du parking des îlots D et E commence en mars 2020, pour une livraison prévue fin 2022. Pourtant, depuis 2018, aucune démarche formelle n'a plus été entreprise concernant le reste de l'urbanisation du site pour des raisons peu discernables. Des hypothèses



Fig. 32 : Kunysz P. (2021). Photographie de chantier depuis le quai de la Dérivation. 16/07/21

peuvent être formulées : difficultés de ventes des appartements au sein d'un marché compétitif, attente de l'impulsion de l'ouverture du pôle, coût des rénovations des bâtiments anciens...

Malgré les trois chantiers en cours, le reste des opérations semble, pour l'instant, en suspens. Les projets construits par Bavière Développement à destination de la Ville et de la Province – le hall omnisport pour l'un, la Haute École pour l'autre – se font discrets. Le partenariat privé-public se voit livré aux difficultés des finances publiques qui devront, à terme, racheter ces investissements privés, alors même qu'elles épongent durement, coup sur coup, les conséquences d'une crise sanitaire, des inondations ayant frappé durement le territoire liégeois à l'été 2021, puis celles d'une inflation galopante courant 2022. Les immeubles et la tour de la pointe nord, investissement essentiellement privé et pièce majeure du quartier en devenir, ne font pas non plus parler d'eux, pas plus que les rénovations des bâtiments existants. Les services universitaires ont par ailleurs renoncé à occuper la coûteuse rénovation du porche, sans qu'un remplaçant ne soit connu. Récemment, des réflexions auraient cependant été amorcées au sein du CHU concernant une éventuelle implantation sur le site de services remplaçant les polycliniques Brull et Château Rouge (Herstal), parmi d'autres options telles que Coronmeuse et Droixhe.

Cette situation interroge d'autant depuis les incendies du bâtiment-porche en novembre 2017 puis encore en novembre 2022. Des feux avaient déjà eu lieu par le passé, souvent liés aux habitants informels de l'édifice. Toutefois, cet incendie, le plus important qu'a connu l'ancien hôpital, entraînera la destruction de sa toiture iconique. Rapidement, des craintes pour la stabilité du bâtiment sont évoquées par le propriétaire du terrain et le bourgmestre qui

seront apaisées par les rapports d'expertise. Sans mesure de préservation, le bâtiment-porte reste cependant, encore en 2022, à la merci des éléments et de la déliquescence. Une situation similaire frappe la chapelle Saint-Augustin. Mieux préservée, elle n'en reste pas moins victime de l'humidité, des infiltrations et des affres du temps face à une potentielle restauration souvent évoquée, sans concrétisation. Sa désacralisation, au profit d'activités culturelles, est en tous cas prévue, sans que la nature de celles-ci ou leurs modes de gestion et de financement ne soient connus.

L'attribution des budgets FEDER aux projets publics en 2015 était apparue comme la garantie d'une impulsion rassurante pour Bavière Développement. Contraignants, les calendriers stricts de ces financements européens ont toutefois été porteurs : le pôle, comme ses espaces publics, sont en voie d'être inaugurés, rapidement suivis d'un nouvel immeuble d'appartements. Le reste du masterplan suivra-t-il cependant cet élan ? Après quatre années – certes agitées d'événements catastrophiques – sans mouvement visible de la part des parties prenantes, l'historique du site pourrait nous rattraper. Le départ des services de dentisterie universitaires du projet pourrait faire craindre que, comme les cinémas, les piscines, le country hall ou la patinoire avant eux, les programmes assurant l'équilibre financier du réaménagement finissent par voir le jour ailleurs, laissant à nouveau le site en déroute. Il est encore trop tôt pour le dire. Il faut espérer que, contrairement aux craintes de Sophie Tilman en 2020 – quant à Bavière et à l'urbanisme liégeois en général – il y a bien « un pilote dans l'avion », fût-il privé ou public. À l'échelle de l'ancien hôpital, les maigres informations qui filtrent à l'heure actuelle de la part des porteurs de projet tendent en tous cas à entretenir les appréhensions d'un « syndrome » Bavière qui résiste à tous les traitements.

AVANT DE CONCLURE : « L'EFFET BAVIÈRE »

Si, à Liège, « Bavière » a longtemps été synonyme de l'hôpital, la longue période d'attente que je viens de présenter a peu à peu amené un second sens à ce toponyme. Bavière est aujourd'hui parfois utilisé comme un symbole repoussoir, l'image de ce à quoi il ne faut pas aboutir en urbanisme. Comment s'est opérée cette transformation ?

Déjà en 1990, les services de géographie de l'Université de Liège, relayé par la presse, utilisent Bavière comme étalon, mettant dos à dos ce site avec celui des usines Fibruline de Dison. En 1995, le site de la Gare de l'Ouest de Verviers est « trois fois plus grand que celle de Bavière », mesurant par là la difficulté et les risques du dossier.

Le départ des militaires de la Caserne Fonck voisine est l'occasion de préciser ce qui se cache derrière ce Bavière qu'il faut à tout prix éviter. Il s'agit de la situation d'un quartier impactée par le départ d'une institution majeure, sans qu'un futur ait été envisagé pour son site d'origine. Ainsi, dans le cas des casernes, « deux projets valent mieux qu'un » pour éviter une nouvelle désertification du quartier déjà amorcée par le départ de l'hôpital, explique en 1995 Willy Demeyer, alors échevin responsable des bâtiments communaux. En 2001, c'est le futur des casernes Saint-Laurent en voie de désaffectation que Louis Maraite ne souhaite pas retrouver dans la même situation que Bavière. En Outremeuse à nouveau, en 2014, Serge Goreux, trésorier de l'association des commerçants de l'île, s'exclame quant à lui au sujet de la démolition du Théâtre de la Place : « Démolir pour ne rien faire, non merci ! Nous n'avons pas besoin d'un nouveau Bavière. »

Mais Bavière, en urbanisme liégeois, équivaut également à un site qui connaît de nombreuses promesses sans jamais voir aboutir de projets, comme lorsque le Comité de quartier du Longdoz s'oppose, en 1997, à la fragmentation du projet de Cité audiovisuelle, souhaitant « éviter un Bavière n°2 ». C'est même, des dires de l'ancien ministre Didier Reynders, une « manie liégeoise » qu'incarne Bavière, souhaitant sortir le dossier du réaménagement du quartier des Guillemins de l'indécision et des effets d'annonce en 2005.

C'est cependant au sujet du déménagement d'un autre hôpital, celui de Saint-Joseph, dans le quartier Sainte-Marguerite, que l'échevin de l'urbanisme Michel Firket consacrera la formule d'un « effet Bavière » à éviter à tout prix. Ce dossier alimente la stabilisation de cette signification de Bavière : elle sera réutilisée par l'échevin en 2008, puis encore par le conseiller communal Raphaël Miklatzki en 2010. Le parallèle sera finalement total quand, en 2013, le journal *Le Soir* titrera « Éviter un nouveau Bavière à Saint-Joseph ».

À l'instar de la place Saint-Lambert, et de son chantier de 4 décennies, Bavière et son abandon sont ainsi devenus une bête noire urbanistique locale dont on invoque le nom pour se prémunir de pareil destin. Ce chapitre de l'histoire du quartier se clôture partiellement avec le déménagement de la bibliothèque des Chiroux, qui vient donner une nouvelle coloration au nom ancestral du site de l'ancien hôpital. Cela n'est pas sans complication : peut-on parler « des Chiroux à Bavière » ? Faut-il plutôt évoquer le « pôle des Savoirs Bavière » ? Peut-être, mais « Bavière », c'est aussi tout ce nouveau quartier qui doit se construire et raviver le site, comme le clament les affiches promotionnelles « {Baviè}RE » ceignant le triangle. La Province peut-elle donc « s'approprier » le nom Bavière pour seul usage ? À l'heure d'écrire, ces questions font le sujet d'intenses réflexions internes au sein du cabinet du député provincial à la culture, sur base d'apports citoyens sollicités dans le cadre d'un appel en décembre 2021. Gageons qu'elles auront abouti à une solution adéquate répondant à ces épineux conflits sémantiques.

Une fois la question des « Chiroux à Bavière » résolue, peut-être faudra-t-il également s'inquiéter de la possibilité d'un « Bavière aux Chiroux ». Comme de multiples commentateurs l'ont pointé, le départ de l'institution provinciale de ses vastes locaux va laisser un vide considérable en plein centre-ville, sans qu'un projet de réaffectation définitif ait encore été arrêté. Alors que d'autres locomotives de l'attractivité du quartier considèrent leur départ (pensons par exemple à l'assureur Ethias), un potentiel repreneur reste à trouver. Il y a alors peut-être à craindre que « l'effet Bavière » frappe à nouveau, ironiquement, suite au départ qui aura permis de réaménager son site originel.

CONCLUSION

Depuis bientôt quarante années, Bavière n'a donc plus représenté seulement un hôpital à Liège, mais surtout une friche urbaine et un repoussoir. Derrière cette formule se cachent de nombreuses réalités rarement documentées. L'ensemble des projets urbanistiques qui y ont été pensés, les espoirs qu'ils ont nourris et leurs échecs constituent une part de l'histoire récente de la Cité ardente. Ils sont les conséquences d'une situation socio-économique difficile liée à la désindustrialisation, et autant de tentatives d'y faire face. Que ce soit en vendant de précieux terrains publics à prix fort ou en tentant laborieusement d'orienter leur futur désormais soumis aux aléas des investissements privés, ces projets témoignent de stratégies plus ou moins fructueuses de redévelopper le territoire urbain, parfois d'en faire son profit, de nombreux acteurs politiques et économiques, malgré un contexte peu amène.

De même, ces décennies n'ont pas été faites que d'attente et de vide. Des personnes ont trouvé refuge à Bavière, devenant tour à tour un lieu de pratiques religieuses, de création et d'expression artistique, de représentations culturelles, de militance urbaine, d'abri pour les plus démunis, d'activités criminelles aussi. En cela, Bavière a trouvé d'autres significations pour de nombreuses communautés. Celles-ci sont facilement ignorées, mais méritent tout autant d'être documentées en ce qu'elles fondent une histoire vécue et intense pour ces personnes qui ont fait vivre Bavière au jour le jour depuis la fermeture de l'hôpital.

Bavière est tout autant devenu, dans la culture urbanistique locale, synonyme de délitement d'un quartier, de manque de planification et des risques provoqués par le départ d'une institution. Gageons que l'ouverture d'un nouveau pôle des savoirs, au côté d'un immeuble de logements et de sa crèche, permettra de contribuer à remettre en question cette lugubre signification. Encore faudra-t-il, confirmer l'essai et faire aboutir l'ensemble des projets promis pour « Reconstruire, Reconnecter, Revivre » Bavière, et ce malgré des circonstances toujours plus difficiles et des investisseurs toujours plus prudents. Les deux ensembles bâtis prometteurs ne pourraient en effet que pâtir d'une attente trop longue, d'un chantier qui ne se termine pas, d'une friche qui perdure sans dire son nom. À défaut d'un aboutissement, ou d'une réinvention profonde et durable du futur du site, nous assisterions alors, comble de l'ironie, à un nouveau Bavière... à Bavière !

Seul l'avenir pourra me donner tort, comme je l'espère. Pour autant, nous pouvons rester confiant que, quel que soit le degré d'aboutissement des projets, les Liégeois continueront d'arpenter le triangle de Bavière, de le réinventer sans cesse et de contribuer à son histoire quatre fois centenaire, hospitalière, « frichièr », urbanistique, culturelle.

Pavel Kunysz
Décembre 2022

Les références bibliographiques et notes alimentant ce texte peuvent être trouvées en ligne [sur le site de la Province de Liège](#) ou en contactant directement l'auteur.